**RAPPORT DU PROGRAMME REDD+ EQUATEUR**

#### Période du 1er janvier au 30 juin 2021

Table des matières

[1. Données clés du programme REDD+ 5](#_Toc79969583)

[2. Résumé exécutif 5](#_Toc79969584)

[3. Brève présentation du programme 9](#_Toc79969585)

[3.1. Objectif Général 9](#_Toc79969586)

[3.2. Objectifs spécifiques 9](#_Toc79969587)

[3.3. Résultats attendus du programme 9](#_Toc79969588)

[3.4. Contexte du rapport 10](#_Toc79969589)

[4. Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2021 10](#_Toc79969590)

[5. Etat d’avancement des résultats du Programme 19](#_Toc79969591)

[6. Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI 25](#_Toc79969592)

[7. Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention 28](#_Toc79969593)

[8. Exécution financière 33](#_Toc79969594)

[9. Gestion participative 34](#_Toc79969595)

[10. Termes transversaux 36](#_Toc79969596)

[10.1. Gouvernance 36](#_Toc79969597)

[10.2. Genre 36](#_Toc79969598)

[10.3. Peuples Autochtones 39](#_Toc79969599)

[10.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.) 39](#_Toc79969600)

[10.5. Respect de normes environnementale et sociale 40](#_Toc79969601)

[a) Etude d’impact environnementale et sociale 40](#_Toc79969602)

[b) Mesures prises afin d’assurer le respect de chacune des sauvegardes 41](#_Toc79969603)

[c) Gestion des plaintes et recours 42](#_Toc79969604)

[11. Gestion des risques 43](#_Toc79969605)

[12. Illustration narrative spécifique 52](#_Toc79969606)

[13. Modalités de suivi 54](#_Toc79969607)

[14. Révisions programmatiques (le cas échéant 55](#_Toc79969608)

[15. Auto-évaluation du programme 56](#_Toc79969609)

[16. Difficultés rencontrées et mesures prises 56](#_Toc79969610)

[17. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme 57](#_Toc79969611)

[18. Conclusion et recommandations 57](#_Toc79969612)

**Liste des tableaux**

[Tableau 1 : Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen 10](#_Toc79671404)

[Tableau 2 : Cadre de résultats du programme 19](#_Toc79671405)

[Tableau 3: Progrès vers les indicateurs FONAREDD-CAFI couverts par le programme 27](#_Toc79671406)

[Tableau 4: Progrès vers les Jalons de la LOI 29](#_Toc79671407)

[Tableau 5: Taux de delivery du Programme. 33](#_Toc79671408)

[Tableau 6: Suivi des contrats des ALE/PLE 34](#_Toc79671409)

[Tableau 7: Suivi des aspects Genre 37](#_Toc79671410)

[Tableau 8 : Suivi des mesures/principes de sauvegardes 41](#_Toc79671411)

[Tableau 9 : Risques liés à la mise en œuvre du programme 44](#_Toc79671412)

[Tableau 10 : Risques identifiés dans le cadre de l’EIES 49](#_Toc79671413)

[Tableau 11: Etat d’avancement du plan de suivi du programme 55](#_Toc79671414)

**Liste des abréviations et acronymes**

|  |  |
| --- | --- |
| ACE | Agence congolaise pour l’Environnement |
| AMI | Appel à manifestation d’intérêt |
| AP | Association Paysanne |
| APV | Accord de Partenariat Volontaire |
| ASEG | Analyse Socio-Economique selon le Genre |
| AVEC | Associations Villageoises d’Épargne et Crédits |
| CAFI | Central African Forest Initiative |
| CARG | Conseil Agricole et Rural de Gestion |
| CEP | Champ Ecole Paysan |
| CCPF | Conseil Consultatif Provincial des Forêts |
| CFCL | Concession Forestière de Communauté Locale |
| CLD | Comité Local de développement |
| CLIP | Consentement Libre, Informé et Préalable |
| COMIFAC | Commission des Forêts d’Afrique Centrale |
| COPIL | Comité de pilotage |
| FAO | Food and Agriculture Organization of the United Nations |
| EIES | Évaluation des impacts environnementaux et sociaux |

|  |  |
| --- | --- |
| ENRD | Environnement Ressources Naturelles et Développement |
| ETD | Entité Territoriale décentralisée/déconcentrée |

|  |  |
| --- | --- |
| FONAREDD | Fonds National pour la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et Dégradation |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| GASHE | Groupe d’Action pour la Sauvegarde de l’Homme et de son Environnement |
| IPAPEL | Inspection Provinciale de l’Agriculture, Pêche et Elevage |
| ITAPEL | Inspection Territoriale de l’Agriculture, Pêche et Elevage |
| MEDD | Ministère de l’Environnement et Développement Durable |
| MGPR | Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours |
| NES | Normes environnementales et sociales |
| OC | Organisation Communautaire |
| OP | Organisation Paysanne |
| PA | Population autochtone |
| PEFC | Petite Entreprise Forestière Communautaire |
| PF | Planification familiale |
| PFNL | Produit Forestier Non Ligneux |
| PDL | Plan de développement local |
| PLAT | Plan local d’affectation des terres |
| PSAT | Plan Simple d’Aménagement du Territoire |
| PSG | Plan Simple de Gestion |
| PTBA | Plan de Travail et Budget Annuel |
| PO | Politiques de sauvegardes |
| PPAT | Plan provincial de l’aménagement du territoire |
| PIREDD Equateur | Programme intégré REDD+ pour un développement résilient basé sur des moyens d’existence durable dans la Province d’Equateur |
| PROMIS | Programme Multisectoriel d’Intrants de Santé |
| RDC | République Démocratique du Congo |
| RFN | Rainforest Foundation Norway |
| REDD+ | Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts , le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et à l’accroissement du carbone forestier |
| RFUK | Rainforest Foundation United Kingdom |
| SC | Société civile |
| SNAT | Schéma National d’Aménagement du Territoire |
| SNSF | Système National de Surveillance des Forêts |
| TDR | Terme de référence |
| UOP | Union des Organisations des Producteurs |
| V-SAT | Very Small Aperture Terminal (terminal à très petite ouverture) |
| WWF | Fonds Mondial pour la Nature |

# Données clés du programme REDD+

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du Programme & Référence | Programme Intégré REDD pour un développement résilient basé sur des moyens d’existence durables dans la Province de l’Equateur- UNJP/DRC/070/UNJ-Global |
| Numéro de référence du Programme/MPTF | 00117600 |
| Localité, Secteur/Thème(s) du Programme | Terroirs villageois de 6 secteurs répartis dans 4 Territoires de la Province de l’Equateur. Six thématiques, arrimées sur les piliers correspondants de la stratégie national REDD y sont abordées : Gouvernance, Aménagement du territoire, Démographie, Agriculture, Energie et Foresterie |
| Partenaires de mise en œuvre | MEDD (central et provincial), Exécutif provincial et Administrations provinciales connexes impliquées, Société Civile et secteur privé. |
| Organisations participantes | FAO (Agence d’exécution) et WWF (partenaire) |
| Budget du Programme (USD) | 10 millions |
| Durée totale programme (mois): | 48 mois |
| Date d’approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy): | 27/08/2019 |
| Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy): |  |
| Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy): | 27-28 novembre 2020 |
| Date de clôture originale (dd.mm.yyyy) | 26/08/2023 |
| Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy) | 26/08/2023 |
| Décaissements au 30/06/2021 (1ère tranche) | 6 000 000 |
| Dépenses globales (USD) au 30/06/2021 | 3 851 000 |
| Taux de consommation de la 1ère tranche | 64,1% |
| Date d’évaluation à mi-parcours le cas échéant | Avant le 15 décembre 2021 |
| Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail : | Aristide Ongone Obame, Représentant de la FAO en RD Congo |

# Résumé exécutif

Les principales réalisations obtenues durant la période couverte par le présent rapport sont mentionnées ci-dessous :

**Gouvernance**

* Organisation d’une mission de reconnaissance dans le secteur de Lusakani en mai 2021, complétant ainsi la série des missions similaires prévues pour l’ensemble de 6 secteurs couverts par le programme ;
* Mise à jour de la base des données sur la réception et le traitement des plaintes liées au projet (Réf. Annexe : A-Gouv 01) et la mise en œuvre progressive du programme de mécanisme de gestion des plaintes notamment à travers l’organisation d’une mission de consultation auprès des PA du territoire d’Ingende en mai 2021 visant la formulation d’un projet de développement , Réponse donnée ainsi à une plainte formulée par ces derniers qui estiment ne pas bénéficier d’appuis suffisants des partenaires par rapport à leurs pairs vivant dans le territoire de Bikoro;
* Mise à jour effective de la liste de CLD existants (Réf. Annexe : A-Gouv 05), assortis de leurs coordonnées géo-référentielles, vers où devront être orientées en priorité les actions des composantes techniques de mise en œuvre du programme en attendant l’installation de nouveaux CLD dont le processus a été enclenché en juin 2021 ;
* Planification et production des TDRs en vue de l’organisation d’une mission conjointe (PIREDD-Société Civile) de sensibilisation visant à promouvoir la légalité dans l’exploitation forestière prévue en juillet 2021 ;
* Suivi, auprès de l’Agence Congolaise de l’Environnement (ACE), de l’approbation de l’EIES produite dans le cadre du programme (Réf. Annexe : A-Gouv 02) ;
* Organisation, en juin 2021, d’une session d’information et de présentation de la méthodologie proposée par le prestataire, (ENRD), recruté pour la mise en place des structures de gouvernance locale (CLD et CARG) à l’attention des acteurs provinciaux à Mbandaka (Réf. Annexe : A-Gouv 03) ;
* Elaboration d’un draft d’arrêté établissant la composition et fixant les modalités de fonctionnement de la plate-forme multi-acteurs provinciale à soumettre à l’approbation de l’autorité (Réf. Annexe : A-Gouv 04) ;
* Rédaction d’une idée de projet lié à la REDD dans le territoire d’Ingende. Cette idée de projet, sous réserve de son acceptation, pourrait compléter les activités développées par le PIREDD Equateur en renforçant l'engagement avec les peuples autochtones et en mettant un accent particulier sur le soutien aux communautés d'Ingende. La FAO pourrait suivre ainsi une approche similaire à celle du PIREDD Équateur et s'associer ainsi à des ONG et associations locales pour contribuer à la lutte contre la déforestation et améliorer les moyens de subsistance ;
* Participation aux échanges organisées par le FONAREDD en rapport avec la composante à l’attention des acteurs de mise en œuvre des PIREDD ;
* Réalisation, du 06 au 07 mai 2021, d’une mission d’inspection et de suivi de mise en œuvre du PIREDD Equateur par le Représentant de la FAO en RD Congo.

**Aménagement du territoire**

* Organisation d’une mission de reconnaissance dans le secteur de Lusankani en mai 2021, complétant ainsi la série des missions similaires prévues pour l’ensemble de 6 secteurs couverts par le programme et qui vise à établir l’état des lieux et la collecte des données en matière de l’aménagement du territoire ;
* Organisation, en juin 2021, d’une session d’information et de présentation de la méthodologie proposée par le prestataire recruté, Groupe d’Action pour la Sauvegarde de l’Homme et de son Environnement (GASHE), pour la réalisation des travaux de planification de l’utilisation des terres des terroirs villageois de 4 des 6 secteurs (Elanga, Ekonda, Lac Tomba et Bokatola) couverts par le programme ;
* Mise à jour de la liste de villages potentiellement porteurs des activités du programme (Réf. Annexe : A-Gouv 06) ;
* Participation aux échanges organisés par FONAREDD en rapport avec la composante à l’attention des acteurs de mise en œuvre des PIREDD ;
* Appui technique, stratégique et financier à l’organisation, en avril 2021, d’un atelier technique (B-Amt 01) visant à produire les documents institutionnels permettant une mise en place de l’aménagement du territoire dans la province de l’Equateur conformément textes existant en la matière. Il s’agit du texte sur la mise *Conseil Provincial de l’Aménagement du Territoire* et de celui relatif à l’installation d’un *comité technique provincial de l’Aménagement du Territoire* qui sont produits dans le cadre du programme d’aménagement du territoire financé par FONAREDD et exécuté par le PNUD*;*
* Finalisation de la collecte des données socio-économiques, lancement du processus de saisie, traitement et analyse des données y afférentes et poursuite des inventaires multi ressources dans 14 CFCL du territoire de Bikoro en prévision de l’élaboration des PSG en faveur de (Réf. Annexe : B-Amt 02) ;
* Participation aux concertations engagées avec le programme d’Aménagement du Territoire exécuté par le PNUD sur le Guide méthodologique de micro-zonage des terroirs villageois et la production des TDRs de la formation et de réalisation et du test en grandeur nature de son usage à l’attention des parties prenantes de l’aménagement du territoire de la province prévue en Juillet 2021.

**Démographie/Planification familiale**

* Organisation de quatre réunions de coordination avec le CTMP-PF ayant permis de de cerner progressivement les enjeux et défis de la planification familiale dans la province (Réf. Annexe : C-Plf 01) ;
* Tenue, en février 2021, d’une session de plaidoyer en faveur du Comité Technique Multisectorielle Permanent de la Planification Familiale (CTMP-PF)- (Réf. Annexe : C-Plf 02)
* L’organisation, en avril 2021, de 3 journées de travail et des réflexions stratégiques visant le renforcement de la prise en compte de l’aspect « genre » dans la mise en œuvre des différentes composantes du programme (Réf. Annexe : C-Plf 03) ;
* Planification et la production des TDRs pour l’organisation, en juillet 2021, des journées sur la nutrition et de démonstrations culinaires équilibrées, à base des produits alimentaires locaux, à l’attention des malnutris dont le livrable attendu est la production et la vulgarisation d’un livret contenant des recettes équilibrées ;
* Organisation des concertations avec le CTMP-PF et la branche provinciale du Programme Nationale de la Santé de Reproduction (PNSR) visant la formulation des TDRs relatifs à la formation de renforcement des capacités en faveur des cliniciens et des agents de sensibilisation impliqués dans la planification familiale.

**Foresterie**

* Organisation d’une mission technique effectuée par l’administration nationale et provinciale en charge de la foresterie communautaire pour authentifier et valider les 17 communautés du secteur de la Ngiri engagés dans le processus de l’obtention des titres de CFCL ;
* Obtention de l’agrément de reconnaissance administrative et de fonctionnement de 61 microentreprises forestières communautaires (MEFC) des filières de 6 PFNL d’origine végétale retenus (chaumes, paille, gnetum, rotin, feuille de marantacée et tige de marantacée) dans 14 CFCLs actuellement accompagnées par le programme pour un auto-développement local dans le territoire de Bikoro (Réf. Annexe : D-For 01) ;
* Collecte des données de la commercialisation des PFNL de 61 petites entreprises forestières communautaires (PEFC) des filières de 6 PFNL d’origine végétale retenus (chaumes, paille, gnetum, rotin, feuille de marantacée et tige de marantacée) dans 14 CFCLs actuellement accompagnées par le programme (Réf. Annexe : D-For 02) ;

**Agriculture**

* Achat et distribution 395700 mètres linéaires des boutures améliorées du manioc (variété TME 419 communément appelé « OBAMA) en faveur de 194 communautés de six secteurs du projet, ayant permis de disposer à ce jour de 200 ha de champs de multiplication de cette variété (Réf. Annexe : E- Agr 01) ;
* Renforcement des capacités à la base de 194 communautés dans la mise en place de champs de multiplication des boutures de manioc dans les six secteurs du projet (Réf. Annexe : E- Agr 01) ;
* Entretien et maintenance d’une pépinière de 8 500 de palmier à huile à Kalamba , sur les 10 500 acquis au départ de la Société indigo qui en est le fournisseur pour tous les PIREDD ;
* Installation, à titre démonstratif (pilote), de 0.1 ha de l’igname comme champ semencier (cultures vivrières), provenant des agri-multiplicateurs reconnus/agrées (par SENASEM) de la province de la Mongala (Réf. Annexe : E- Agr 02) ;
* Obtention de l’agrément de reconnaissance et de fonctionnement de 15 Associations villages d’Epargne et Crédit (AVEC) mis en place par les femmes productrices de la chikwangue améliorée dans les secteurs des Ekonda et des Elanga et suivi financier dans le cadre de leur fonctionnement (Réf. Annexe : E- Agr 04)  ;
* Collecte de données statistiques de production de la chikwangue améliorée de 50 associations féminines productrices de la chikwangue améliorée (Elanga, Ntomba, Bokotola et Lusankani)- (Réf. Annexe : E- Agr 03)  .

**Energie**

* Approvisionnement en matériaux locaux (argile) pour garantir la fabrication des foyers culinaires dans l’Unité opérationnelle de Mbandaka (Réf. Annexe : F-Eng 01) ;
* Prospection et identification des sites d’extraction d’argile de bonne qualité dans les villages pour approvisionner les six unités de production (Iyembe monene, Ntondo Nsamba, Iyense, PA, Bikoro et Ngombe) (Réf. Annexe : F-Eng 01) ;
* Installation de quatre fours de carbonisation améliorée par les charbonniers ayant été formés en 2020 dans le secteur de Bokatola (Réf. Annexe : F-Eng 02) ;
* Production de 504 000 plantules d’Acacia mangium issues de 21 pépinières installées dans 7 villages du secteur de Lac Ntomba (Réf. Annexe : F-Eng 03) ;
* Mise en place de 420 ha de reboisement partant des plantules issues des pépinières par 402 ménages des villages Momboyo, Mpenda, Nioni, Isumaeliko, Isala, Bwembete et Ehanga (Réf. Annexe : F-Eng 04) ;
* Surveillance continue de 2 040 hectares de savanes arbustives géo-référencées (secteur de Lusankani), mis en défens sous compensation PSE en faveur des communautés impliquées et dont les fonds générés contribuent progressivement à la mise en place des initiatives communautaires locales de développement (Réf. Annexe : F-Eng 05) ;
* Lancement du processus d’identification des nouvelles savanes arbustives dans le secteur de Lusankani pour la deuxième campagne (2021) de la mise en défens sous PSE en faveur des communautés impliquées (Réf. Annexe : F-Eng 05) .

Toutes ces réalisations ont différemment contribué à l’atteinte des objectifs du Projet. Ce semestre a constitué la charnière car il a permis l’intensification et l’envol de la mise en œuvre des activités du projet. Outre la troisième session du comité de pilotage organisée à mi-parcours de la période et qui s’est tenue en mars 2021, des réalisations significatives, résultant de l’exécution des activités non réalisées de l’année précédente ainsi que de celles du PTBA de l’exercice en cours ont été enregistrées. La gestion et le recadrage administratif et technique du protocole d’accord conclu entre la FAO et WWF afin de garantir le principe de ségrégation des taches, notamment dans la gestion du cash transfert résultant de paiement pour services environnementaux (PSE) ont engendré des retards qui pourraient toutefois être rattrapés lors de la mise en œuvre des activités dudit protocole d’accord.

Afin de s’y accommoder, les deux parties se sont engagées de procéder à l’acquisition de certains équipements et intrants nécessaires et de réaliser normalement les activités critiques habilitantes, permettant une meilleure jonction avec les actions techniques prioritaires aussitôt et que la situation s’améliore.

# Brève présentation du programme

## Objectif Général

L’objectif général du programme est d’adresser les moteurs de déforestation et de promouvoir un développement résilient, basé sur les moyens locaux de subsistance, dans la province de l’Equateur (six secteurs pilotes et périphérie de la ville de Mbandaka) à travers ses six composantes de mise en œuvre : Gouvernance, Aménagement du territoire, Démographie, Agriculture, Energie et Foresterie.

## Objectifs spécifiques

De manière plus spécifique, il s’agit de :

* Promouvoir des structures locales de gouvernance aux différents échelons administratifs et territoriaux (terroirs, groupements, secteurs, territoires et province) consacrées, selon qu’il s’agit et qu’il convient, par des CLD, des CARG et une plateforme multi-acteurs provinciale de concertation pour impulser un développement basé sur des moyens d’existence durable à travers des PDL;
* Assurer une meilleure planification de l’affectation et de l’utilisation des terres à usage communautaire des terroirs villageois (Plans simples d’aménagement du territoire), pour garantir une gestion durable des ressources naturelles présentes et particulièrement, des zones forestières et des tourbières ;
* Agir à travers le planning familial pour un contrôle rationnel de la croissance démographique dont les effets impactent négativement les forêts et ses ressources et promouvoir les aliments locaux pour une alimentation saine et équilibrée au profit des populations des zones affectées par le programme ;
* Lutter contre les fronts de déforestation en forêts naturelles en créant des sources durables d’approvisionnement en bois de feu (boisement énergétique dans les savanes, mise en défens, etc.) hors forêts naturelles, en assurant la promotion des foyers culinaires améliorés et en développant des activités alternatives génératrices des revenus en milieu rural et péri-urbain ;
* Promouvoir des itinéraires techniques éprouvées pour une agriculture durable (agroforesterie, valorisation des jachères post-culturales) et de conservation (Agriculture Sans labour et ni Incinération-ASLI) ainsi que l’introduction des cultures de rente (Palmier, cacaoyer, caféier, etc.) permettant aux paysans d’accéder aux revenus réguliers et garantis à travers des systèmes d’épargne et crédits, assortis, lorsqu’il convient, des conditionnalités en matière environnementale (AVEC, Caisse de résilience, etc.) ;
* Faciliter l’accès des communautés locales (Bantous et PA) à la gestion des forêts, par l’obtention des concessions forestières des communautés locales (CFCL), aux fins d’une sécurisation foncière et d’un développement local durable, dont l’exploitation est sous-tendue par des plans simples de gestion (PSG).

## Résultats attendus du programme

Pour rappel et conformément aux objectifs poursuivis par le programme, les résultats attendus sont :

**Résultat 1 :** La gouvernance est améliorée à travers le renforcement des capacités des services techniques décentralisés (Ministères de l’agriculture, du développement rural et de l’environnement) et la mise en place des structures communautaires locales de gestion représentées selon les cas, par des Comités Locaux de Développement (CLD), Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) et des Associations et organisations paysannes (AP/OP) **(Pilier : Gouvernance)**

**Résultat 2 :** Les activités humaines à l’échelle du territoire sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et besoins en terres des communautés locales **(Pilier : Aménagement du territoire)**

**Résultat 3 :** Les stocks de carbone forestier et les zones de tourbières sont sauvegardés grâce à la promotion de la foresterie communautaire, la Conquête et la Reforestation des savanes et des zones anthropiques des concessions forestières des communautés locales **(Pilier : Foresterie)**

**Résultat 4 :** L’agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturales pour limiter l’agriculture itinérante sur brulis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles **(Pilier : Agriculture)**

**Résultat 5:** La production de bois énergie est faite à partir des sources durables d’approvisionnement (hors forêts naturelles), dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplement et dans les savanes et les alentours des habitations en milieux ruraux **(Pilier : Energie)**

**Résultat 6 :** Les populations locales et peuples autochtones ont accès à l’information et aux services de planning familial (éducation, promotion de l’entreprenariat féminin, coopérative agricole) **(Pilier : Démographie)**

## Contexte du rapport

Le présent rapport couvre la période allant de janvier à juin 2021. Le rapport fait suite à deux autres rapports produits précédemment, dont l’un semestriel, couvrant la période de janvier à juin 2020 et l’autre, annuel, se rapportant à l’exercice 2020 et incluant les réalisations pour la période de juillet à décembre 2021.

Le rapport fait état de réalisation des activités de la période, alignées à la fois sur le PTBA de l’exercice 2020 et le PTBA de l’exercice 2021, respectivement approuvées par le COPIL lors de ses sessions ordinaires tenues au mois de mars de chaque exercice.

# Etat d’avancement des activités prévues dans le PTBA 2021

Le PTBA de l’exercice 2021 a été approuvé au mois de mars, lors de la troisième session du COPIL tenue à Mbandaka le 15 mars de la même année. Les activités qui y sont inscrites partent essentiellement du précédent PTBA (2020) qui concourent à terme, séparément ou de manière combinée, à l’atteinte des résultats spécifiques du programme. En instance, elles ont commencé à être exécutées dès janvier de l’exercice en cours. D’autres par contre, sont nouvelles et ont été intégrées dans le PTBA 2021 lors de la dernière session du COPIL de 15 mars dernier. Ces dernières activités ont logiquement connu un début d’exécution à partir du mois d’avril 2021.

Tableau 1 : Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités prévues dans le PTBA** | **Activités réalisées** | **Résultats attendus** | **Résultats atteints** | **Degré de réalisa-tion en %** | **Sources de vérification** | **En cas d’une réalisation ≤ à 100%, activités prévues pour plus tard/ou commentaires** |
| **Composante 1. Gouvernance** | | | | | | |
| 1.1. Fondation/refondation et renforcement des capacités d'une plateforme de concertation multi-acteurs faîtière au niveau de la Province, y compris du Conseil Consultatif Provincial des Forêts (garantie de la participation d’au moins 30 % de la gente féminine) | - Réunion de prise de contact et listage des structures constituantes de la plateforme ;  - prise en compte des structures participantes aux sessions de partage et de réflexion sur les thématiques clés en lien avec l’Environnement, les forêts et les tourbières ;  - Mise à contribution du CCPF dans la revue contextuelle des moteurs de déforestation | - Une Plateforme multi-acteurs officiellement constituée et opérationnelle (2 sessions ordinaires l’an)  - CCPF mis à contribution dans les réflexions prospectives sur la gestion durable des forêts et de l’environnement ;  - Document de revue contextuelle des moteurs de déforestation produit | - liste des structures constituantes de la plateforme ont été identifiées et une réunion de prise de contact réalisée ;  - Un Draft des TDRs de la revue contextuelle des moteurs de déforestation produit. | 30% | -Rapport de la réunion de prise de contact ;  - Rapport de la session de partage sur la revue contextuelle des moteurs de déforestation ;  - Draft de TDRs de l’étude contextuelle de la déforestation en province | La plateforme multi-acteurs bien que virtuellement constituée, ne dispose pas encore d’acte juridique (arrêté) de fonctionnement.  Une réunion sera convoquée en session ordinaire au courant du prochain semestre et aura, entre autres, ce point à l’ordre du jour.  Egalement, au moins deux sessions CCPF seront prévues au cours de la période, dont une destinée à la validation de l’étude contextuelle de la déforestation d’autres aux ateliers de renforcement des capacités et échanges thématiques sur des enjeux de gestion dans les domaines des forêts et de l’environnement . |
| 1.2. Opérationnalisation d’un Système de gestion des Plaintes et Recours, y compris du Système d'Information sur les Sauvegardes liés au mécanisme REDD+. | - Elaboration participative d’un mécanisme des plaintes et recours ainsi que d’une EIES | Un mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGPR) ainsi qu’une EIES, assortie des mesures de sauvegarde développés et mis en œuvre. | - Mécanisme des plaintes et Une EIES assortie de et des mesures de sauvegarde disponible, validé par Fonaredd et soumis à l’approbation de ACE pour exécution | 40% | - Document de Mécanisme des plaintes et recours inclus dans EIES validé par le COPLI et soumis au FINAREDD  - Document EIES, version validée par le COPIL et soumis au FONAREDD | - Assurer l’opérationnalisation du MGPR et EIES approuvée par ACE au courant du prochain semestre au travers :  - Organiser des sessions de formation et sensibilisation sur le système des plaintes (100 CLD sensibilisés)  - assurer la mise en œuvre EIES et Opérationnalisation du Système de gestion des Plaintes et Recours avec la contribution des CLDs existants dans la zone opérationnelle du programme  - organiser des sessions de formation sur les outils REDD+ et formulation des projets de développement communautaire, notamment au bénéfice des PA suite à leur demande. |
| 1.3. Fondation/refondation et opérationnalisation des Comités Locaux de Développement (CLD) à l’échelle des terroirs villageois et des CARG au niveau des secteurs et Territoires participants. | - Lancement Appel à manifestation d’intérêt : prestataire (ERND) recruté et LoA conclu.  - Production, partage et exécution en cours du Plan de déploiement sur terrain (Phase I) du prestataire. | Pouvoir l’ensemble des terroirs villageois de la zone pilote de l’aire du programme de 100 CLD et 4 CARG (4 secteurs), en tenant compte de l’existant. | - Mise à jour du répertoire des CLD et CARG préexistants dans la zone pilote (Terroirs de 4 secteurs) de l’aire du programme ;  - Atelier de lancement réalisé (juin 2021) du processus de constitution des CLD ;  - Mise à niveau et Renforcement des capacités des acteurs de terrain accompagnant le prestataire des services recruté (ERND) pour établir un état des lieux en termes des structures locales de Gouvernance. | 20 % | - Copie AMI  - Copie signée LoA avec ERND ;  - Répertoire mis à jour des CLD et CARG préexistants  - Rapport atelier de lancement ;  - Plan de déploiement phase 1 | **Procéder, au cours du prochain semestre à :**  - la mise en place progressive des nouveaux CLD, en complément de l’existant, dans les terroirs villageois et de CARG de 4 secteurs pilotes (Elanga, Ekonda, Lac et Bokatola) ;  - l’appui à l’opérationnalisation des CLD préexistants des terroirs déjà porteurs des activités du programme ;  - l’élaboration d’un Plan/cadre de développement PA, suivi de concertations et validation en interne et par FONAREDD ;  - l’élaboration de 1 projet pilote de développement en faveur des PA d’Ingende et des autres populations riveraines ;  - l’actualisation des plans de développement local PDL pour les 4 secteurs pilotes (Repalef, GTCRR et REPEQ) |
| 1.4. Appui à l’émergence interne et locale des Organisations Paysannes et à leur engagement actif dans les CLD ainsi que dans la planification et gestion au niveau des terroirs | - Appui aux associations des femmes productrices de la chikwangue améliorée ;  - Impulsion d’une dynamique pour l’émergence des microentreprises impliquées dans l’exploitation des PFNLs | Impulser une dynamique locale favorable à l’émergence d’au moins 100 AP/OP de production vivrière et des micro-entreprises paysannes d’exploitation des PFNLS dans les CFCLs dans un contexte collaboratif avec les CLD existants, refondés ou nouvellement mis en place ;  Promouvoir la production locale du matériel végétal sain et amélioré en mettant à contribution les services techniques spécialisés, dont INERA et SENASEM | - Des champs pilotes de multiplication des boutures de manioc installés à travers les 6 secteurs (2 ha par secteur)  - Contacts préliminaires engagés avec l’INERA et SENASEM en vue d’un appui aux associations et organisations paysannes de production et de la production  - Soixante et une microentreprises forestières impliquées dans l’exploitation, à titre transitoire, des CFCL sont constituées et opérationnelles ;  10 nouvelles associations féminines de production de la chikwangue améliorée appuyées et accompagnées | 10% | -TDRs de collaboration et d’assistance de l’INERA et/ou SENASEM pour des formations ciblées en faveur des agri-multiplicateurs locaux.  - liste de microentreprises forestières d’exploitation et de commercialisation des PFNLs dans le CFCLs ;  - liste des associations féminines productrices de la chikwangue améliorée | **Assurer, au cours du prochain semestre :**  - le renforcement des capacités et la Formation des agri-multiplicateurs locaux, individuels ou constitués en AP/OP de production, et procéder à leur agrément par les services étatiques compétents.  - Appuyer et promouvoir l’émergence des microentreprises d’exploitation des PFNLs dans les CFCL disposant des titres légaux.  - Appuyer l’émergence de nouvelles associations féminines de production de la chikwangue et commercialisation des foyers culinaires améliorés progressivement produits. |
| 1.5. Missions d’encadrement, de suivi et de rapportage et de suivi/évaluation des activités par le (la) responsable de la composante, le chargé de mise en œuvre et les Administrations partenaires. | Une mission de reconnaissance réalisée dans le secteur de Lusakani ;  TDRs d’une mission de promotion de la légalité dans l’exploitation forestière produits | - Assurer le suivi rapproché des travaux du prestataire ERND ;  - Organiser au moins 2 sessions de sensibilisation et de promotion sur la légalité dans l’exploitation forestière ;  - Assurer la mise en œuvre de MGPR et EIES à travers les CLD existants et progressivement constitués à travers la sensibilisation des communautés sur son fonctionnement et sur les différentes composantes de la base de données | - Reconnaissance des zones PIREDD complétée avec la mission de Lusakani ;  - Tdrs pour la promotion de la légalité dans l’exploitation forestière produits pour une mission à cet effet en juillet.  - Mission d’appui à la formulation d’un projet en faveur des PA d’Ingende réalisée | 50% | - Rapport de la mission de reconnaissance dans le secteur de Lusakani ;  - TDRs de la mission de la mission de promotion de la légalité dans l’exploitation forestière (grille de légalité) en territoire de Bikoro (3 secteurs) ;  - Rapport de mission de formulation d’un projet de développement en faveur les PA d’Ingende | - Assurer le suivi de mise en œuvre et d’évaluation de opérationnalisation EIES et MGPR :  - Poursuivre le processus de formulation d’un projet de développement en faveur des PA d’Ingende |
| **Composante 2. Aménagement du territoire** | | | | | | |
| 2.1. Appui à l’élaboration participative des plans d’aménagement au niveau de terroirs villageois, de secteurs et des territoires ciblés sur base des orientations d'aménagement de territoire au niveau provinciale | - Etablissement de l’existant en matière de l’AT à partir des éléments cartographiques de planification préexistants collectés (223 cartes) ;  - -Lancement Appel à manifestation d’intérêt : prestataire (Gashe) recruté et LoA conclu et atelier de lancement réalisé ;  - Rapport narratif et cartographique de l’existant produit pour référence au prestataire | - Produire des PLAT/PSAT en complément de l’existant dans les secteurs des Elanga, Ekonda, Lac Tomba et Bokatola | - Plan de déploiement du prestataire pour la première phase : mise à niveau des équipes de terrain et confrontation des données collectées avec les réalités terrain ;  - Production des TDRs pour une mission de renforcement des capacités en vue de l’utilisation du Guide harmonisé de micro-zonage des terroirs villageois | 20% | - Document AMI ;  - LoA avec Gashe ;  - Plan de déploiement phase I ;  - TDRs de formation sur le guide méthodologique de micro-zonage des terroirs villageois | - Produire le rapport d’étape de la première phase de la LoA ;  - Procéder au test d’utilisation du guide méthodologique de zonage ;  - Lancer au cours du second semestre, la réalisation progressive des PLAT/PSAT dans les 4 secteurs pilotes : Elanga, Ekonda, Lac Tomba et Bokatola |
| 2.2 Elaboration participative des plans simples (PSG) de gestion visant l’utilisation rationnelle des ressources dans les CFCL | -Planification des Inventaires multi-ressources pour 14 CFCLs | Produire les plans simples de gestion (PSG) pour une cible de 20 CFCL disposant des titres valides | Travaux préliminaires (ASEG et Inventaires multi-ressources) réalisés pour 14 CFCLs | 40% | - Liste et coordonnées des CFCLs ciblées  - Rapports ASEG et de planification Inventaires multi-ressources | Amorcer l’élaboration progressive des PSG pour les CFCLs disposant des résultats ASEG et des inventaires multi-ressources |
| 2.3 Revue prospective de l’AT et de la problématique de préservation des tourbières à l’échelle de la province (sessions de partage et de réflexion), assortie d’un document d’orientations stratégiques alimentant les débats à l’échelle nationale et préfigurant le plan provincial d’aménagement du territoire conformément aux priorités de développement ressorties de ces échanges | - Groupe des parties prenantes de l’AT constitué ;  - Thématiques clés de partage identifiés ;  - Sessions de partage organisées (dont Politique et projet loi AT) ;  - Réflexions sur la préservation des tourbières lancées ;  - Etudes prospectives sur les tourbières lancées dans le cadre de partenariat (initiative IKI FAO-PNUE) | - PPAT produit suite à la consolidation progressive des résultats et conclusions des échanges prospectifs sur l’AT au niveau de la province ;  - éléments spécifiques de l’AT progressive-ment collectées pour alimenter la rédaction de SNAT ;  - Plan provincial pour la préservation des tourbières produit et discuté de manière concertée avec les autres provinces identifiées comme potentielle-ment à tourbières. | - Réflexions prospectives sur l’AT et la gestion des tourbières lancées au niveau de la province (Sessions de partage) ;  - Production des TDRs pour une conférence stratégique interprovinciale sur les tourbières impliquant les Provinces de l’Equateur, Mai-Ndombe, Sud-Ubangi et Mongala (WWF) ;  - Document d’étude d’aménagement basée sur les priorités de développement de la province et la problématique de préservation des tourbières. | 40% | - Rapports des sessions de partage et des réflexions prospectives sur des thématiques clés identifiées ;  - Liste constituantes des parties prenantes de l’AT ;  - Rapports d’activités ;  -Document prospectif AT et tourbières en province | **En prélude au PPAT, assurer la :**  - Revue des potentialités de développement de la province et définition des priorités ;  - cartographie des zones de développement basée sur les ressources présentes. |
| 2.4. Missions d’encadrement, de suivi, de rapportage et de suivi/évaluation des activités par le (la) responsable de la composante, le chargé de mise en œuvre et les Administrations partenaires. | Une mission de reconnaissance réalisée dans le secteur de Lusakani ;  TDRs d’appui à la mission du programme AT (PNUD) pour la formation et le test sur le guide méthodologique de micro-zonage des terroirs villageois formulés | - Assurer le suivi rapproché des travaux du prestataire Gashe conformément aux plans de déploiement produits ; | - Reconnaissance des zones PIREDD complétée avec la mission de Lusakani ;  - TDRs d’appui à la mission du programme AT (PNUD) pour la formation et le test sur le guide méthodologique de micro-zonage des terroirs villageois pour être exécutés au courant du prochain semestre. | 50% | - Rapport de la mission de reconnaissance dans le secteur de Lusakani ;  - TDRs d’appui à la mission du programme AT (PNUD) | - Assurer le suivi de mise en œuvre et d’évaluation opérationnelle des activités de terrain liées à la composante |
| **Composante 3. Forêts** | | | | | | |
| 3.1. Sensibilisation et renforcement des capacités des services techniques étatiques décentralisés et des partenaires locaux de mise en œuvre sur la foresterie communautaire et la restauration des forêts. | - Sensibilisation des autorités provinciales en vue de leur adhésion au processus d’octroi des CFCLs : Vingt dossiers des communautés traités dont 17 (162000 ha) authentifiés par le Service administratif local compétent sont soumis à l’approbation ;  - Implication et Renforcement des capacités des agents Coordination Provinciale de l’Environnement, y compris de la Division de foresterie communautaire dans le processus de foresterie communautaire : prise en charge et traitement administratif des dossiers, suivi de mise en œuvre, etc. | 20 nouveaux dossiers CFCLs sont traités et soumis à l’approbation des autorités | 20 nouvelles communautés identifiés et accompagnés pour la constitution des dossiers ;  Trois dossiers en instance d’engagement appuyés pour rentrer dans le processus d’approbation ;  ASEG complétés dans 14 CFCLs disposant déjà des titres avec travaux inventaires multi-ressources amorcés ; | 70 % | - Liste des dossiers soumis à l’approbation de l’autorité ;  - rapports ASEG ;  - Rapports d’activités sur les inventaires multi-ressources ;  - Plan de renforcement des capacités des acteurs étatiques. | - Consolider l’implication des administrations compétentes dans le processus menant à l’octroi des CFCLs ;  - assurer le suivi des dossiers introduits pour approbation auprès des autorités compétentes ;  -identifier 20 autres communautés à accompagner, permettant d’atteindre la cible de 60 CFCLs (environ 480 000 ha) à la fin du programme, sous gestion exclusive des communautés requérantes ;  - Appuyer les communautés bénéficiaires, y compris les administrations intéressées dans la gestion et l’exploitation durable, sous PSG, des CFCLs disposant des titres valides |
| 3.2.Analyse et développement des marchés (ADM) pour la planification et développement des microentreprises forestières | 61 micro-entreprises forestières impliquées dans l’exploitation des PFNLs dans les CFCLs valides constituées et accompagnées | Appuyer les microentre-prises d’exploitation des PFNLs, progressive-ment constituées, dans la réalisation des plans d’affaires suite à l’ADM | - Répertoire de 45 PFNLs dont 6 phares établis en vue de l’exploitation à titre intérimaire des CFCLs disposant des titres valides ;  - Obtention d’une reconnaissance légale de fonctionnement au niveau du territoire de Bikoro | 50 % | - Répertoire des PFNLs d’avenir en termes d’exploitation dans les CFCLs , dont 6phares mis directement en exploitation;  - Répertoire mis à jour des microentreprises d’exploitation des PFNLs progressivement constituées. | Développer les capacités entrepreneuriales dans un contexte des plans d’affaires pour les microentreprises constituées et opérationnelles.  Développer progressivement des partenariats pour exploitation artisanale responsable et équitable avec les communautés détentrices de CFCLs pourvues des PSG ; |
| **Composante 4. Agriculture** | | | | | | |
| 4.1Renforcement des capacités des agronomes de secteurs et les communautés locales dans la mise en place de parc bois, parcelles semencières et accompagnement par le service du Ministères de l’agriculture | Capacités opérationnelles des administrations au niveau de la base (Secteurs et territoires de l’aire du programme), incluant les partenaires locaux constitués des ménages ruraux et des fermiers pilotes renforcées : Installation des parcs à bois (boutures de manioc) et formation sur l’installation et la conduite des champs semenciers pour les cultures vivrières phares (maïs, arachides, niébé,…) et sur les techniques d’agriculture durable et de conservation | Renforcement des capacités des agronomes dans les entités administratives de base (Groupements, secteurs et territoires) rendu effectif afin de garantir un accompagne-ment et un encadrement de proximité en matière d’adoption des itinéraires techniques garantissant une agriculture durable, respectueuse des forêts et de l’environne-ment sur l’ensemble de l’aire du programme (6 secteurs) | - 46 agronomes dont 8 de Secteurs (Bokatola, Ekonda, Elanga et Lac) et 38 de Groupements renforcés en capacités et opérationnels dans l’accompagne-ment des communautés ;  - 100 personnes (fermiers pilotes, animateurs ruraux et leaders OP) renforcées en capacités à travers des formations ;  Au total 2 ha de parcs à bois (manioc) par secteur établis à titre démonstratif dans les 4 secteurs pilotes : Ekonda, Bokatola, Lac Ntomba, et Elanga | 70 % | - Liste des agronomes formés au niveau de la base (groupements, secteurs, territoires) | Etendre le renforcement des capacités des agronomes à la base dans les 2 secteurs complémentaires (Lusakani et Ngiri) et les mettre à contribution pour un accompagne-ment des communautés : installation des CEP, parc à bois (boutures de manioc améliorées) et champs semenciers.  Promouvoir progressivement les AVEC et les CdR sur l’ensemble de l’aire du programme en se basant sur les résultats des appuis accordés aux fermiers pilotes |
| 4.2Mise en œuvre des activités agricoles de conservation appropriée au niveau des terroirs villageois et des zones de développement rural des concessions forestières aménagées. | - Renfoncement des capacités (formation) des agronomes sur les techniques agricoles de conservation, respectueuses des forêts et de l’environnement. | Des activités agricoles de conservation sont promues au travers de la contribution des CLD constitués et opérationnels au niveau des terroirs villageois et des zones de développement rural riveraines de concessions forestières industrielles sous-aménagement. | Liste des CLD préexistants appelés à soutenir et à relayer l’introduction des itinéraires techniques novateurs pour une agriculture durable promues par des animateurs agricoles préalablement formés et renforcés en capacités. | 30 % | - Répertoire des CLDs pré-existants et opérationnels,  - Cartographie panoramique des concessions forestières et aires protégées présentes dans l’aire d’influence du programme ;  - fascicules de formation développées | - Assurer progressivement la promotion des activités agricoles de conservation en zones dédiées à l’agriculture, particulièrement dans les terroirs villageois disposant des plans locaux d’utilisation des terres consacrés dans les PSAT ;  - Assurer des appuis techniques et matériels à au moins 150 fermiers additionnels, les incitant à adopter la sédentarisation comme pratique agricole  - Consolider les AVEC, y compris d’autres systèmes d’épargne et crédits conditionnés, lorsqu’il convient, par l’adoption des pratiques agricoles respectueuses de l’environnement. |
| 4.3Appui au développement des filières des cultures vivrières et de rente (café, cacao, palmier) | Plantation de 500 ha de cultures de rente, sous exploitation familiale, avec l’appui du programme  Installation d’une pépinière de 10500 pré-germés de palmier à huile à Kalamba. | Au moins 1500 ha de cultures de rente (caféier, cacaoyer, palmier, …) sous exploitation familiale installés | Pépinière de 10 500 pré-germés des palmiers à huile installées à Kalamba (plants prêts à être mis en terre au cours de la prochaine saison culturale débutant au mois de septembre ;  Processus de commande des semences améliorées additionnelles en cours (palmier à huile, caféier et cacaoyer) | 30% | - Rapports d’activités d’étape ; | Acquisition des semences et Mise en place progressive, sous contrat PSE, d’au moins 1500 ha des cultures de rente (Cacaoyer, palmier, caféier, …) sous exploitation familiale dans l’aire du programme |
| **Composante 5. Energie** | | | | | | |
| 5.1Assurer l’efficacité et l’efficience énergétique pour des besoins domestiques par la promotion et la vulgarisation en amont, des meules de carbonisation et en aval, des foyers culinaires améliorés. | 1 250 foyers culinaires améliorés produits et mis sur les marchés  Une formation organisée en faveur de 30 personnes (dont 3 PA) issus de 9 villages ; deux fours installés dont l’un à Bokuma et l’autre Loonga dans le secteur de Bokatola | Au moins 3 750 foyers culinaires améliorés additionnels produits et mis sur le marché ;  Au moins 2 formations organisées en faveur des charbonniers opérant dans l’aire d’influence du programme | Centres et acteurs pour la production des foyers améliorés identifiés dans les sites du Projet. Le nombre des personnes formées et le ratio femmes/hommes sont dans le rapport ;  Thématiques pour la formation des charbonniers et formateurs identifiés | 25 % | - Répertoire et coordonnées des points de production ;  - Fascicules des modules de formation | Relancer le processus de production dès le second semestre avec la signature de la nouvelle LoA. |
| 5.2Mise en place des boisements énergétiques sous PSE dans les savanes, les espaces péris urbain en recourant aux fermiers pilotes de la zone du programme. | 1358 ha de savane identifiés et géo- référencés pour être reboisés ;  420 ha *d’acacia mangium* installés en semis direct. | Au moins 2000 ha de boisement énergétique établis dans l’aire du programme ; | 1358 ha identifiés et géo-référencés dans le secteur de Lusakani ;  1000 Kg des sachets en polyéthylènes et matériels aratoires pour l’installation des pépinières acquises ;  Semences forestières en commande. | 20% | - Rapport d’activités (Reboisement) ;  - Bons de réception des stocks. | Lancer les travaux d’installation des pépinières villageoises dès le second semestre avec la signature de la nouvelle LoA. |
| 5.3Mise en défens des savanes arbustives et arborées en vue de reconstitution naturelle des forêts susceptible de soutenir, de façon durable, la production de bois-énergie. | Identification, sous CLIP d’environ 3000 ha de savanes dont 2040 ha mis en défens sous PSE dans le secteur de Lusannkani. | Au moins 4000 ha additionnels identifiés sous Clip et géo-référencés pour être mis en défens | Enquêtes de vacances et Clip accordant 4000 ha disponibles pour la mise en défens réalisées. | 50 % | - Rapport d’activité de mise en défens ;  - Rapport d’enquêtes de vacance des terres destinées à la mise en défens. | Lancer les travaux de mise en défens sur au moins 3000 ha dès le second semestre avec la signature de la nouvelle LoA. |
| 5.4Appui au développement d’une filière bois énergie basée sur la traçabilité et assise sur fiscalité différenciée qui décourage l’exploitation dans les forêts naturelles et les sources d’approvisionnement non durables. | Production d’un document méthodologique d’élaboration du registre en attendant de produire le registre lui-même ;  Etablissement d’un répertoire permettant une géo-référenciation progressive des superficies de boisements énergétiques installées. | Un registre des boisements énergétiques installés, permettant d’appliquer une fiscalité préférentielle et différenciée en faveur des sources durables de production de bois-énergie | Document méthodologique produit (voir liste des annexes) ;  Répertoire géo- référencé des superficies de boisements énergétiques disponible | 70% | - Document méthodologique d’élaboration du registre ;  - Modèle du répertoire d’enregistrement des boisements énergétiques. | Négocier les modalités d’application d’une fiscalité différenciée privilégiant les sources durables de production de bois de feu. |
| 5.5Appui à la gestion des revenus communautaires générés grâce aux PSE | RAS | Les fonds communautaires générés grâce aux PSE sont gérés de manière efficace, transparente durable en faveur de l’ensemble des communautés bénéficiaires. | Rien à signaler (RAS) | 0% | Non applicable (N/A) | Explorer des modèles viables de gestion des fonds communautaires générés par le PSE. |
| **Composante 6. Planification familiale** | | | | | | |
| 6.1.  *Appui, sur base de la Stratégie Nationale de Planification Familiale, aux services de planification* de 6 zones de santé de l’aire du programme, constituée de 6 secteurs pilotes (renforcement des capacités/formation des cliniciens et paires pour l’administration des méthodes contraceptives modernes et la sensibilisation) | Discussions engagées pour la production des Tdrs indicatifs en prévision de la LoA à conclure avec le CTMP sous la supervision générale de la branche provinciale du PNSR | Une LoA est conclue, permettant de lancer les formations de renforcement des capacités des cliniciens et de leurs pairs dans l’administration des méthodes contraceptives éprouvées ainsi que d’assurer la sensibilisation à travers les 6 zones de santé de l’aire du programme | Esquisses des TDRs produits et en discussion ;  Modalités d’exécution de la LoA discutées avec le prestataire identifié. | 30% | - Ebauches des TDRs  - Rapports des séances d’échange avec le CTMP | Conclure la LoA attendue et lancer les travaux au courant du second semestre |
| 6.2 Appui aux réunions de coordination et à la mise en œuvre des planifications d’étape du programme de sensibilisation et de plaidoyer de CTMP-PF en matière d’acquisition des intrants contraceptifs modernes, en alignement avec la Stratégie Nationale de Planification familiale et des TDRs du programme. | Coordination soutenue avec le CTMP à travers l’organisation des séances de partage ;  Une session de plaidoyer organisée en vue d’un appui des partenaires dans les actions de planification familiale | Maintenir un rythme régulier des réunions de coordination avec le CTMP-PF tout au long de l’année | 4 réunions de coordination avec le CTMP organisées au cours du semestre. Le nombre de personnes formés et le ratio femme/homme est dans le rapport | 50% | - Rapports des réunions périodiques de coordination ;  - Rapport de la session de plaidoyer | Poursuivre l’appui aux réunions périodiques avec le CTMP-PF |
| 6.3 Appui à l’organisation des séances de démonstrations culinaires et d’éducation nutritionnelle et à une éducation de masse préférentiellement orientée vers des groupes vulnérables (Femmes, Enfants, PA) | Elaboration des TDRs pour l’organisation des journées d’échange sur la nutrition et de démonstration culinaires en faveur des couches sociales vulnérables à Mbandaka (Zone de santé de convergence de Bolenge) | Les éléments permettant de maintenir une alimentation saine et équilibrée à partir des produits alimentaires locaux sont identifiés pour permettre de produire un livret des recettes | TDRs pour l’organisation des journées sur la nutrition sont produits ;  Liste des associations féminines impliquées dans la nutrition constituée ;  Préparatifs de l’organisation réalisés | 35 % | - Tdrs de l’activité ;  - liste des associations féminines et mixtes impliqués dans la nutrition ; | Lancer, dès le début du prochain semestre, la série des activités prévues et reprises dans les TDRs |
| 6.4 Missions de suivi, coordination, Information-Education-Communication (IEC) sur la stratégie de planning familial (Dimitra, radio communautaire, etc.) et de rapportage de mise en œuvre de la composante | Noyau des communicateurs locaux des activités PIREDD constitué et mis à contribution par leur participation dans le rapportage des activités du Programme | L’information sur la mise en œuvre du programme est relayée par les médias locales et diffusées ;  Des points de publication sont faits à l’occasion des activités organisées par le programme et mis dans les canaux de diffusion accessibles | Rapportages successifs faits et notamment à l’occasion de :  - la séance de plaidoyer ;  - les journées de sensibilisation et de démonstration culinaires | 50 % | - Enregistrements effectués ;  - Articles et papiers publiés | Maintenir le rythme tout au long de l’année, notamment durant le prochain semestre |
| **Composante transversale** | | | | | | |
| Contribution à la réhabilitation/entretien des infrastructures routières dans l’aire du programme | 2 Missions conjointes FAO-Bénéficiaire organisées pour identifier les infrastructures de communication et ouvrages à financer dans le cadre de cet appui ;  Constitution d’une commission spéciale devant statuer sur le choix final des infrastructures et ouvrages à entretenir ou à entretenir. | Des infrastructures de communication et ouvrage d’art requérant entretien ou réhabilitation dans l’aire d’exécution du PIREDD sont financièrement appuyés dans les limites du budget disponible pour cette opération. | - Rapport des missions de prospection produits ;  - | 10% | - Rapports des missions de prospection ;  - Liste constitutive des membres de la commission | Procéder à l’établissement du Cahier des charges permettant de recruter un prestataire avec qui un protocole d’accord sera établi pour exécuter les travaux. |
| Acquisition équipements, intrants agricoles, matériels logistiques et techniques complémentaires | Equipements requis pour la mise en œuvre du programme sont progressivement acquis | Les différents équipements et intrants essentiels à la mise en œuvre du programme sont acquis | Sachets en polyéthylène, hors-bords et coques, 3 motos et un véhicule réceptionnés au cours de la période | 80 % | Bons de réception | Assurer la réception des équipement et intrants complémentaires  Attendus. |

# Etat d’avancement des résultats du Programme

Tableau 2 : Cadre de résultats du programme

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Effet 1 :** Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d’existences des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées (femmes, peuples autochtones, etc.) | | | | | | | | | | Ajustement de la cible (cas échéant) |
| Résultats | Indicateurs | Baseline | | | Cibles | | Résultats | | Commentaires |  |
| Valeur | Année | Source | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |  |  |
| **Résultat 1.1** L’agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturales pour limiter l’agriculture itinérante sur brulis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles (**Pilier : Agriculture**) | | | | | | | | | | | |
| 1.1.1. Pratiques agroforestières adoptées sur au moins 2 000 ha | Superficie (ha) en agroforesterie dans les savanes et jachères post-culturales | N.D | N.D | N/A | 500 ha | 1000 ha | 500 ha | 0 | 100 contrats signés avec 100 fermiers pilotes en 2020 à raison de 5 ha par fermier  200 contrats prévus en 202 | 500 autres ha complémen-taires prévus pour 2022 |
| 1.1.2 Promotion des cultures pérennes (palmier, cacaoyer, caféier) sur 3 000 ha | Superficie (ha) mise sous cultures pérennes | N.D | N.D | N.D | 1 000 ha | 2 000 ha | 0 ha | 1000 ha | Pépinière des 10 500 pré- germés de palmiers à huile établie avec un taux de succès de 85 %. Plants prévus pour être mis en terre en septembre 2021 sous contrats avec fermiers pilotes pré-identifiés  Nouvelles commandes des semences, incluant caféier et cacaoyer attendues | 2000 ha prévus pour 2022 |
| 1.1.3 Promotion des itinéraires techniques reconnus pour une agriculture durable et de conservation | Superficies (ha) de terre mises sous techniques et des bonnes pratiques permettant d’améliorer les performances des cultures vivrières | N.D | N.D | N.D | N/A | N/A | N/A | N/A | Superficies sous agroforesterie et cultures de rente en savanes et jachères |  |
| 1.1.4. Ménages bénéficiaires de l’appui pour une agriculture durable et de conservation en savanes et dans les jachères | Nombre des ménages bénéficiaires (directs et indirects) du développe-ment des filières agricoles | N.D | N.D | N.D | 500 | 1000 | 500 | N.D | **500** ménages : année 1  **1000** ménages : année 2  **2000** ménages :  Année 3  **N.B** 8 personnes par ménage en moyenne |  |
| Taux d'augmenta-tion des revenus monétaires et non monétaires des bénéficiaires directs par type de cibles | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | Enquêtes de référence permettant de mesurer le changement |  |
| **Effet 2 :** *Réduction de la part de bois-énergie provenant des sources non-durable* | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 2.1** La production de bois énergie est faite à partir des sources durables d’approvisionnement (hors forêts naturelles), dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplement et dans les savanes et les alentours des habitations en milieux ruraux **(Pilier : Energie)** | | | | | | | | | | | |
| **2.1.1** Superficies de bois énergie issus de plantations sous PSE | Nombre ha de plantation énergétique en plein et en agroforesterie réalisé | N.D | N.D | N.D | 1000 ha | 1000 ha | 420 | - | 21 pépinières villageoises installées pour une production projetée de 504 000 plantules à reboiser en 2021 |  |
| **2.1.2** Ménages ruraux ayant adopté les foyers culinaires améliorés | Nombre de ménages ayant opté pour les foyers améliorés | N.D | N.D | N.D | 500 | 1000 | N.D | - | Adoption progressive et registre des données statistiques développé pour un suivi |  |
| **2.1.3** Foyers culinaires améliorés produits et effectivement utilisés | Nombre de foyers améliorés produits et effective-ment utilisés | N.D | N.D | N.D | 2500 | 2500 | 1250 | - | Registre des données statistiques développé pour un suivi de vente |  |
| **Effet 3 :** *La déforestation et la dégradation issue de l’exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable.* | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 3.1** Les activités humaines à l’échelle du territoire sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et besoins en terres des communautés locales **(Pilier : Aménagement du territoire** | | | | | | | | | | | |
| **3.1.1** Revue prospective de l’aménagement du territoire et macro-zonage réalisés à l’échelle de la province par rapport aux enjeux de la préservation des tourbières et estimation des tendances de la déforestation dans la zone du projet avec l'assistance du SNSF (NRF et MRV) | Un document prospectif reprenant les priorités de développe-ment de la province et l’impératif de la préserva-tion des tourbières, y compris une cartographie des pools de developpe-ment en lien avec le potentiel en ressources naturelles présentes. | 0 | 2020 | Progra-mme | 0 | 1 | 0 | - | Elaboration du document exigeant un processus participatif et des consultations à l’échelle de la province ;  Pourparlers lancés pour un partenariat dans gestion des tourbières en cours de négociation avec implication des PA (Projet IKI FAO-PNUE) ;  Production d’un document de revue contextuelle des moteurs de déforestation et tendances, exploitant les données de SNSF pour l’établissement des scènes périodiques de déforestation observées dans la province depuis 2000. |  |
| 3.1.2 Plans locaux d'affectation des terres (PLAT) produits à l'échelle de terroirs ou de groupements villageois et cartographiés, approuvés par les instances compétentes ; progressivement et respectivement fédérés à l'échelle des secteurs et de territoires pour alimenter le PPAT à l'échelle de province. | Nombre des PLAT/PSAT produits, cartographiés et/ou approuvés | 223 | 2017 | Parte-naires | - | 128 | 0 | - | Travaux lancés en juin 2021 à exécuter par un prestataire recruté (GASHE) en vue de la production d’une centaine de PSAT des terroirs pour 4 secteurs pilotes (Elanga, Ekonda, Lac Tomba et Bokatola) |  |
| 3.1.3 plans simples de gestion des CFCL ou des plans de gestion des ressources naturelles des terroirs produits de manière participative et mis en œuvre à titre pilote. | Nombre des PSG produits pour les CFCL disposant des titres légaux. | 0 | 2020 | Programme | 15 (WWF) | 15 | 0 | - | Travaux préliminaires :( Enquêtes socio-économiques ASEG) complétées et Inventaires multi-ressources, amorcés par WWF pour les 14 CFCL disposant des titres légaux, en perspectives de l’élaboration des PSG |  |
| **Résultat 3.2** Les stocks de carbone forestier et les zones de tourbières sont sauvegardés grâce à la promotion de la foresterie communautaire, la Conquête et la Reforestation des savanes et des zones anthropiques des concessions forestières des communautés locales **(Pilier : Foresterie)** | | | | | | | | | | | |
| **3.2.1** Forêts sous gestion communautaire ou de CFCL dans l’aire du programme | Nombre de CFCL disposant des titres | 21 | 2020 | Site WEB du MEDD | 20 | 20  Additi-onnelles | 0 | - | 17 dossiers engagés soumis au processus d’obtention des titres depuis 2020 ;  20 nouveaux dossiers en cours de constitution ;  Nécessité d’exercer un Plaidoyer auprès des décideurs pour octroyer de nouveaux titres |  |
| **3.2.2** Terres mises en défens en vue de la reconstitution naturelle (à travers la régénération naturelle ou la reforestation) | Superficies (ha) de savanes mises en défens | N.D | N/A | N/A | 2 000 ha | 3 000 ha | 2 040 | Environ 4 000 ha identi-fiés et négo-ciés sous CLIP avec les communautés dans le secteur de Lusakani | Lancer les travaux de mise en défens (protection et surveillance) sur les superficies additionnelles négociées et obtenues |  |
| **3.2.3** Savanes reboisés | Superficies (ha) de savanes reboisées | N.D (non déterminé) | N/A | N/A | 1 000 ha | 1 000 ha | 420 ha | - | 504 000 plantules en instance dans les pépinières villageoises |  |
| **Résultat 3.3** L’agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturales pour limiter l’agriculture itinérante sur brulis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles **(Pilier : Agriculture**)**(Cfr Supra)** | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 3.4** La production de bois énergie est faite à partir des sources durables d’approvisionnement (hors forêts naturelles), dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplement et dans les savanes et les alentours des habitations en milieux ruraux **(Pilier : Energie) (Cfr Supra)** | | | | | | | | | | | |
| **Effet 5.** Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de l'impact sur les forêts | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 5.1.** Les activités humaines à l’échelle du territoire sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et besoins en terres des communautés locales **(Pilier : Aménagement du territoire) (Cfr Supra)** | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 5.2.** L’agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturales pour limiter l’agriculture itinérante sur brulis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles **(Pilier : Agriculture) ) (Cfr Supra)** | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 5.3**. La production de bois énergie est faite à partir des sources durables d’approvisionnement (hors forêts naturelles), dans des boisements établis en périphérie des grands centres de peuplement et dans les savanes et les alentours des habitations en milieux ruraux **(Pilier : Energie) (Cfr Supra)** | | | | | | | | | | | |
| **Effet 6.** Les ***droits fonciers*** permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 6.1.** Les activités humaines à l’échelle du territoire sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et besoins en terres des communautés locales **(Pilier : Aménagement du territoire) (Cfr Supra)** | | | | | | | | | | | |
| **Effet 7.** La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la ***dynamique démographique*** est réduite | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 7.1.** Les activités humaines à l’échelle du territoire sont planifiées et optimisées de façon à réduire la pression sur les forêts et en respectant les droits et besoins en terres des communautés locales **(Pilier : Aménagement du territoire) (Cfr Supra)** | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 7.2.** L’agriculture sédentaire est développée via les paiements pour services environnementaux au travers des modèles viables et durables en zones de savanes et dans les jachères post-culturales pour limiter l’agriculture itinérante sur brulis en forêts naturelles et augmenter les revenus des populations grâce au développement des filières agricoles **(Pilier : Agriculture)** | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 7.3.** Les populations locales et peuples autochtones ont accès à l’information et aux services de planning familial (éducation, promotion de l’entreprenariat féminin, coopérative agricole) **(Pilier : Démographie)** | | | | | | | | | | | |
| **7.3.1** Un Comité Technique Multisectoriel Permanent de Planning familial est mis en place et fonctionnel | Session d’installation officielle (mars 2020) | 0 | 2020 | Rap-port mars 2020 | N/A | N/A | N/A | N/A | Comité installé et fonctionnel |  |
| **7.3.2 S**ervices de planning familial constitués de 6 secteurs ciblés appuyés sur base de la Stratégie Provinciale et opérationnels | Nombre de services de planning familial constitués | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | N.D | En attente de la formation prévue au bénéfice des cliniciens et de leurs pairs |  |
| **7.3.3** Population cible ayant été sensibilisée et/ou formée et ayant accès aux intrants du planning familial | Proportion de la population sensibilisée et formée sur le PF | N.D | N.D | N/A | N.D | N.D | N.D | N.D | En attente de la formation |  |
| **7.3.4** Pairs formés et opérationnels ainsi que d’hommes et de femmes, ayant reçu des formations sur le planning familial moderne et accédant aux intrants | - Nombre des pairs formés et opération-nels  - Nombre de personnes (hommes et femmes) ayants accès aux services de PF | N.D | N.D | N/A | N.D | N.D | N.D | N.D | En attente de la formation et d’allocation budgétaire (Inscrite dans le PTBA 2021) |  |
| **Effet 8.** La ***bonne gouvernance*** est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l’information, la consultation, la participation et l’appropriation de toutes les parties prenantes. Cela inclut également l’approche genre qui garantit l’équilibre entre les hommes et les femmes.(**Pilier Gouvernance)** | | | | | | | | | | | |
| **Résultat 8.1.** La gestion de l’espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés est renforcée au travers de l’opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pertinentes au mandat élargi. | | | | | | | | | | | |
| **8.1.1** Structures locales de gouvernance (359 CLD au niveau des terroirs villageois et 6 CARG au niveau des secteurs et 1 CARG pour le territoire de Bikoro) crées ou renforcées, dans lesquelles les femmes et peuples autochtones sont représentées à au moins 40%, y compris de plans de développement des entités, aux divers échelons administratifs, produits et mis en œuvre. | Nombre de structures locales mise en place et fonctionnel-les | 165 CLD  1 CARG pour Bikoro | 2020 | Programme | 148 CLD  4 CARG | A voir  Activité lancée en juin à travers un presta-taire | 0 | N/A | Travaux lancés en juin 2021 via un prestataire recruté (ERND) pour 4 secteurs (Elanga, Ekonda, Lac Tomba et Bokatola) |  |
| **8.1.2** une plateforme de concertation multi-acteurs faîtière, aux mandats élargis, est mis en place au niveau de la Province et opérationnelle. | Une Plate-forme constituée et opérationnel-le, assortie de groupes thématiques de travail. | 0 | 2017 | Pro-doc | 1 plate-forme assortie  de groupes thémati-ques de travail | N/A | 1 | N/A | Plateforme constituée, en attente de l’arrêté du Gouverneur de province déterminant sa constitution et fixant son mode de fonctionne-ment dont un projet est en élaboration par le Programme, à soumettre aux concertations des membres lors de la prochaine réunion de travail |  |
| **8.1.3** Système de gestion des Plaintes et Retours, y compris d'Information sur les Sauvegardes liés au mécanisme REDD+ aux divers échelons des entités administratives est mis en place et/ou renforcé et fonctionnel | Un système de gestion des plaintes et des recours mis en place et opérationnel | 0 | 2017 | Pro-doc | 1 système  en place | N/A | 0 | N/A | EIES, assortie des mesures de sauvegarde et MGPR disponibles. Validée par FONAREDD et actuellement en instance d’approbation au niveau de l’ACE. |  |
| **8.1.4**  Organisations et associations paysannes (AP et OP) locales, nées et/ou redynamisées suite à l’émergence d'une dynamique interne de développement appuyées et activement engagées dans les CLD ainsi que dans la planification et gestion au niveau terroir et des ETD. | Répertoire des AP et OP existant dans la zone du programme et nouvelles émergeant | N.D | 2017 | Programme | Liste AP/OP existant et émer-geant à mettre continuel-lement à jour. | N/A | 0 | N/A | Un répertoire dynamique est progressivement constitué en y intégrant des données collectées auprès des administrations locales compétentes |  |
| **8.1.5** Plans simples de gestion (PSG) des CFCL ou des plans de gestion des ressources naturelles des terroirs produits de manière participative et mis en œuvre à titre pilote | Nombre des PSG et Plans Simples d’Aménagement du Territoire produits et mis en œuvre | 0 | 2017 | Pro-doc | Environ 15 CFCL dispo-sant des titres sont pourvues des PSG | N/A | 0 | N/A | Aucun PSG produit suivant canevas Administration disponible ;  Etudes préliminaires (inventaires multi ressources et enquêtes socio-économiques) initiées dans 15 CFCL disposant des titres légaux |  |
| **8.1.6** Plans de développement (provincial, territorial, des ETD et de terroirs) programmés produits et des contrats d'activités y liées signées. | Nombre des PDL produits pour les 4 secteurs pilotes et mis en œuvre | 0 | 2017 | Pro-doc | 4 PDL des secteurs pilotes produits | 0 | 0  Reportés pour 2021 | 4 PDL des secteurs pilotes produits | TDRs prévus en vue de l’élaboration des PDL pour les 4 secteurs pilotes (Elanga, Ekonda, Lac Tomba et Bokatola au courant de l’Exercice 2021 |  |

# Contribution du programme à l’atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

Le Programme contribue aux indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI pour les 6 composantes du programme de la manière ci-après :

**Composante Gouvernance**

* Structures locales de gouvernance (359 CLD au niveau des terroirs villageois et 6 CARG au niveau des secteurs et 1 CARG pour le territoire de Bikoro) crées ou renforcées, dans lesquelles les femmes et peuples autochtones sont représentées au-delà de 40%, aux divers échelons administratifs, produits et mis en œuvre : Le prestataire recruté (ERND) a lancé la phase I des travaux qui couvriront dans un premier temps 4 secteurs (Ekonda, Elanga,Lac Tomba et Bokatola) ;
* Plateforme de concertation multi-acteurs faîtière, aux mandats élargis, mis en place au niveau de la Province et opérationnelle : les TDR de la plateforme ont déjà été validés, membres constitutifs identifiés et première réunion de prise de contact tenue le 29 août 2020 ;
* Système de Gestion des Plaintes et Retours (MPGR) et un mécanisme de gestion des Sauvegardes pour le programme, applicables au mécanisme REDD+ et à d’autres domaines aux divers échelons des entités administratives mis en place et/ou renforcé et fonctionnel : le mécanisme de gestion des plaintes a été déjà validé par la première réunion du COPIL, puis soumis à des consultations élargies et validé par FONAREDD au premier niveau et devient dès lors exécutoire. Une base des données sur les plaintes reçus a été constituée, permettant ainsi de suivre les suites réservées au traitement de chaque plainte dont quelques-unes ont été déjà reçu et traitées ;
* Organisations et associations paysannes locales nées et/ou redynamisées suite à l'émergence d'une dynamique interne de développement appuyées et activement engagées dans les CLD ainsi que dans la planification et gestion au niveau terroir et des ETD : Le programme a planifié l’organisation des séances de renforcement de capacité des organisations des populations autochtones de la province de l’Equateur et travaille avec les administrations déconcentrées, renforcées en capacités, pour un accompagnement de proximité auprès des communautés bénéficiaires.
* Promotion de la légalité en matière de l’exploitation forestière : le programme a pu mobiliser, dans le cadre du volet, des fonds additionnels auprès du programme APV-Flegt de l’UE géré par la FAO au niveau du Siège en faveur du REPALEF qui a travaillé en étroite collaboration avec le PIREDD Equateur. Le projet a particulièrement visé la mise à niveau, en matière de la règlementation, des exploitants forestiers artisanaux et les agents de l’Administration déconcentrée en charge de la gestion des forêts. Les acquis de ce projet, qui arrive à terme en juillet, seront capitalisés par le PIREDD Equateur et valorisés pour promouvoir la légalité de l’exploitation forestière dans la province.

**Composante Aménagement du territoire**

* Lancement par le projet, en décembre 2020, de la revue prospective de l’aménagement du territoire et macro-zonage réalisés à l’échelle de la province par rapport aux enjeux de la préservation des tourbières et estimation des tendances de la déforestation dans la zone du projet avec l'assistance du programme SNSF (NRF et MRV). Par ailleurs, le Programme contribue aux consultations nationales dans le cadre des réflexions sur la préservation des tourbières dans le cadre de l’initiative FAO/PNUE appuyée par IKI et participe dans l’animation des séances des réflexions prospectives sur les grands enjeux et défis en matière de l’aménagement du territoire au travers des groupes de travail spécialement constitués.
* Plans locaux d'affectation des terres (PLAT) produits à l'échelle de terroirs ou de groupements villageois et cartographiés, approuvés par les instances compétentes (et progressivement et respectivement fédérés à l'échelle des secteurs et de territoires pour alimenter le PPAT à l'échelle de province : Un prestataire des services (GASHE) a été recruté suite à l’appel à manifestation d’intérêt et est actuellement déployé sur le terrain ;
* Plans simples de gestion des CFCL et plans simples d’aménagement du territoire en faveur des terroirs villageois produits de manière participative et mis en œuvre à titre pilote : Le programme a coordonné, de façon participative, des réflexions quant au développement de la foresterie communautaire intégrant les bonnes pratiques tirées des expériences dans la sous-région du Bassin du Congo et a initié une collaboration avec l’équipe de la Foresterie Sociale de la Division Foresterie de la FAO. Des Enquêtes socio-économiques ont été complétées et des inventaires multi-ressources en cours pour élaborer les PSG de 14 CFCLs disposant des titres conformément au canevas fournis par l’Administration.

**Composante planification familiale**

* Un Comité Technique Multisectoriel Permanent (CTMP) de Planning familial mis en place et fonctionnel : des réunions de coordination dudit comité sont menées périodiquement ;
* Nombre de services de planning familial constitués des 6 secteurs identifiés à cet effet appuyés sur base de la Stratégie Provinciale : Un rapport sur la situation des services de planning familial est disponible ;
* Proportion de la population cible ayant été sensibilisée et/ou formée et ayant accès aux intrants du planning familial : une série des sensibilisations a été organisées auprès des leaders religieux, des jeunes et adolescents ainsi que des étudiants. Selon le contexte, des points focaux ont été désignés (confessions religieuses) et des comités de suivi constitués pour les groupes cibles (jeunes et adolescents, étudiants) ;
* Nombre de pairs formés ainsi que d’hommes et de femmes, ayant reçu des formations à la planification familiale moderne et ayant accès aux intrants : une proposition des TDR de formation (renforcement des capacités) a été produite. Aussitôt finalisée, cette proposition devra être mise en œuvre au courant de ce second semestre de l’exercice 2021.

Etat des lieux des indicateurs se rapportant aux composantes sectorielles du programme :

Tableau 3: Progrès vers les indicateurs FONAREDD-CAFI couverts par le programme

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Indicateur de résultats CAFI-FONAREDD** | **Cible** | **Progrès en 2020** | **Résultats en 2021** |
| **Agriculture** | | | |
| Hectares géo-référencés des Cultures en système agroforestier avec fermiers pilotes  Hectares géo-référencés des cultures de rentes (palmier, cacaoyer et caféier) sous exploitation familiale | 2000 ha  3 000 ha | Identification des fermiers pilotes et signature des premiers contrats en vue de l’application des méthodes agroforestières sur leurs terrains.  (Arachides et maïs) ;  Identification compétitive des fermiers pilotes ;  Installation des champs de démonstration  Commande des pré-germés de palmier à huile ;  Démarches lancées pour acquisitions des semences améliorées de cacaoyer et caféier | 100 fermiers pilotes identifiés appelés, chacun, à installer, en système agroforestier, un champ de 5 ha. Le ratio femmes/homme est dans le rapport  3 ha de champ pilote et de démonstration (CEP) installé  Pépinière de 10 500 plants de palmier à huile installée avec un taux de succès de l’ordre de 85 %. |
| Nombre de ménages appuyés en agriculture vivrière | 27 600 | Identification préliminaires des ménages réalisée | Base de données sur les ménages appuyés constituée et disponible |
| **Forets** | | | |
| Nombre de forêts communautaires installées | 60 nouvelles CFCL (480 000 ha) | Identification des blocs des forêts à ériger en CFCLs en parallèle aux activités d’aménagement du territoire et CLIP | 20 nouvelles CFCLs identifiées et accompagnées en vue de l’obtention des titres. |
| **Energie** | | | |
| Superficie de boisements énergétiques installées comme source de prélèvement durable des bois-énergie ;  Superficie des savanes mises en défens | 3 000 ha de savanes et jachères à reboiser  7 000 ha | 1348 ha de savanes et jachères post-culturales identifiés  2 040 ha de savanes arbustives identifiés et géoreférencées (secteur de Lusakani) | 504 000 plants *d’Acacia mangium* en croissance dans des pépinières villageoises, en attente de contribuer à l’installation des boisements prévus pour une cible d’au moins 1500 ha au cours de l’exercice.  Identification d’environ 4000 ha à mettre en défens dans le secteur de Lusakani ;  Base des données géoréfenrencées constituée. |

# Contribution du programme à l’atteinte des jalons de la Lettre d’intention

Tableau 4: Progrès vers les Jalons de la LOI

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Période de Janvier à juin 2021** | | | | | |
| **N°** | **Descriptif du Jalon** | **Objectifs** | **Progrès accomplis** | **Points d’attention particulière** | **Solutions proposées** |
| **1.** | ***Jalon 2018 a Forêts :*** La promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts feront partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l’Objectif | Formaliser et mettre en œuvre des modèles de gestion durable des forêts déléguant la gestion aux  Communautés locales | Des enquêtes ASEG enclenchées et priorités de développement définies dans 14 CFCL acquises antérieurement en vue de l’élaboration des PSG ;  17 dossiers engagés dans le processus d’acquisition accompagnées ;  20 nouvelles communautés accompagnés dans la constitution des dossiers de demandes des CFCLs | S’accommoder aux procédures, outils et règles de gestion édictés par l’administration en la matière ; | N’aborder que des étapes pour lesquelles les procédures et les règles sont établies |
| Capitaliser sur les approches, modèles et les outils susceptibles d’alimenter la politique forestière en formulation | Appliquer obligatoirement le CLIP  Travailler en synergie avec les autres programmes CAFI, dont le PGDF, le Programme Energie qui s’y intéressent et encourager le retour d’expériences. |
| Les leçons apprises tirées de pratiques antérieures ne sont pas capitalisées et valorisées. | Assurer le partage et le retour des expériences passées |
| **2.** | ***Jalon 2018 a Foncier :*** Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés | Accompagner 60 (Soit 480 000 ha) communautés désireuses et consentantes d’obtenir les CFCL sur leurs terroirs. | 17 dossiers des communautés engagées en instance d’approbation par l’autorité ;  20 nouvelles communautés locales intéressées à acquérir des CFCL identifiées, CLIP organisées et 10 communautés formellement engagées dans le processus appuyées et 10 autres en processus pour leur engagement | Influence négative et interventionniste des élites  Réticence des autorités compétentes à s’engager | Sessions de concertation organisées sous CLIP localement avec les communautés elles-mêmes |
| Assistance aux communautés dans la définition des priorités de développement et réalisation des activités préparatoires à la production des PSG (sensibilisation enquêtes ASEG) amorcées pour les 14 CFCL disposant des titres | Réticence de l’administration et lourdeur dans l’aboutissement du processus | Participation de l’administration locale au processus |
| Conflits intercommunautaires sur les espaces | Cartographie participative et confrontation des limites avec les terroirs des communautés voisines. |
| **3.** | ***Jalon 2018 a Démographie :*** Stratégie d’appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l’analyse des besoins. | Instituer un CTMP-PF provincial opérationnel | CTMP installé en mars 2020  Réunion d’évaluation des besoins en intrants tenue et coordination avec PROMIS assurée  Enquêtes et collecte des données de référence complétées pour l’ensemble de 6 zones de santé de l’aire du programme | Plan de déploiement pour l’utilisation des intrants déjà disponibles | Plan de formation élaborée en coordination avec le PNSR provincial |
| Formation des cliniciens et de leurs paires pour l’application des méthodes et la sensibilisation | Formation prévue avec l’appui des Zones de santé concernées mais à exécuter au travers d’une LoA avec le CTMP-PF. |
| **4.** | ***Jalon 2018 b Forêts :*** promotion et mise en œuvre de divers modèles locaux de gestion des forêts | Promouvoir et mettre en place des modèles locaux de gestion des forêts | Processus de gestion communautaire des terres abordé à travers l’acquisition des CFCL  Mise en défens de 2 040 ha de savanes en vue de leur reconstitution forestière | Aptitudes et capacités des communautés à gérer les CFCL ;  Réticence/réserve des décideurs à octroyer de nouvelles CFCLs | Assurer le renforcement des capacités des communautés bénéficiaires et les assister dans l’élaboration des PSG  Initier des travaux de valorisation des CFCL existantes à travers l’exploitation planifiée des PFNLs par les communautés concernées en attendant que les PSG soient élaborés.  Assurer un plaidoyer pour convaincre |
| **5.** | ***Jalon 2018 c Forêts :*** Un plan ambitieux pour combattre l’exploitation illégale est élaboré, validé de manière participative et progressivement mis en œuvre | L’exploitation artisanale illégale de bois est maîtrisée entre autres par des contrats d’exploitation gagnant-gagnant dans les CFCL | Possibilités de collaboration explorées avec REPALEF en vue de de la rationalisation de l’exploitation artisanales, notamment en zones de peuplement PA | Volonté politique insuffisante pour adopter et faire respecter les règles d’exploitation dans les CFCL | Associer l’Administration dans les différents ateliers de renforcement des capacités en matière de la réglementation sur l’exploitation des CFCL |
| **6.** | ***Jalon 2018 c Agriculture :*** Dispositif d’encadrement agricole et de production/distribution d’intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d’année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage. | Promouvoir des itinéraires techniques performants et encadrés  Assurer la distribution des intrants de qualité en vue de sédentariser l’agriculture | Formation permettant l’intégration d’au moins 8 agents IPAPEL et ITAPEL dans la mise en œuvre des composantes du programme  Renforcement des capacités des agronomes de groupements et secteurs pour un accompagnement de proximité des communautés bénéficiaires | Formation et intégration des agronomes des secteurs et éventuellement des territoires pour une gestion et un accompagnement de proximité | Sensibilisation faite et formation programmée au cours du premier trimestre 2021 |
| **7.** | ***Jalon 2018 c Gouvernance :*** Renforcer la gestion de l’espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l’opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés. | Promouvoir des structures locales de gouvernance : CLD dans les terroirs villageois, CARG dans les secteurs et une plate-forme multi-acteurs au niveau de la province | Identification de 77 CLD et de 14 structures apparentées dans la zone du projet  Prospection en cours auprès de l’administration en charge du développement rural pour compléter la liste de l’existant et confirmer leur légalité de fonctionnement. | Non inclusion ou inclusion insuffisante des PA et des femmes dans ces structures et leur faible participation ou participation de façade | Veiller à et encourager la représentativité des femmes et des PA |
| Opérationnalisation mitigée des structures mises en place | Opérer, si besoin, la refondation des structures mises en place et veiller à l’efficacité fonctionnelle de nouvelles structures à mettre en place |
| **8.** | ***Jalon 2018 c Foncier :*** appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des Programmes Intégrés. | Sécuriser les espaces forestiers au profit des communautés locales par l’acquisition de 60 nouvelles CFCL | 15 titres auparavant acquis, dont 14 effectivement accompagnés dans la définition des priorités de développement et dans la réalisation des travaux préliminaires à la production des PSG  20 communautés locales identifiées, sous CLIP, dont 10 engagées dans le processus d’acquisition des CFCL | Communautés engagées mais procédures d’octroi des titres lourdes | Sensibilisation et plaidoyer soutenus auprès des autorités |
| Mise en exploitation assujettie par des règles en la matière et production préalable des PSG | Encadrement de l’exploitation et vulgarisation des règles d’exploitation pour maintenir la légalité |
| **9.** | *Jalons intermédiaires décembre 2018* a, b, c  Stratégie d’appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l’analyse des besoins / Elaborer et mettre en œuvre d’ici fin 2017 un plan pour consulter les parties prenantes (gouvernement, organisations de mise en œuvre). | Mise en place d’un CTMP fonctionnel sur la base d’un plan d’opération et de consultation fonctionnel. | Un CTMP investi et fonctionnel  Besoins en intrants et bailleurs potentiels identifiés | Manque ou insuffisance d’information sur le CTMP au niveau de la base | Promouvoir l’information et la sensibilisation |
| Plan de consultation en souffrance | Produire et appliquer un plan intérimaire de consultation |
| Les bailleurs travaillant dans les zones de santé (ZS) cibles, et chefs locaux et société civile sont sensibilisés sur les liens réciproques entre démographie, gestion des ressources naturelles et développement, y compris en lien avec l’objectif affiché de la RDC de devenir une économie émergente d’ici 2030. | Mobiliser des financements et assurer la participation active des acteurs au travers de la sensibilisation sur des liens de causalité entre démographie et préservation des forêts | Plate-forme de concertation multi-acteurs provinciale constituée  Besoins en intrants contraceptifs établis  Session de plaidoyer réalisée et Plan de plaidoyer, auprès des bailleurs, discuté et en attente d’exécution | Les bailleurs sont peu enclins à soutenir financièrement | Intensifier le plaidoyer en impliquant les autorités locales |
| La Stratégie Nationale de communication sur la planification familiale et éducation des femmes est mise en œuvre, en prenant en compte les objectifs exprimés dans le Plan stratégique national à vision multisectorielle pour la planification familiale 2014‐2020 et les objectifs du Gouvernement vers une économie émergente d’ici 2030. | Adopter une stratégie de communication en alignement avec la vision multisectorielle sur le PF et les objectifs d’une économie émergente d’ici 2030 | Une stratégie de communication prévue en année 2 de mise en œuvre | Stratégie nationale non encore proposée | Adopter une stratégie intérimaire discutée et consensuellement validée au niveau de la province |
| **10.** | ***Jalon 2020 Aménagement du territoire :*** Politique d’aménagement du territoire respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et schémas directeurs provinciaux d’aménagement du territoire développés dans toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés | Alimenter et contribuer au processus de formulation de la politique nationale de l’AT et promouvoir des réflexions prospectives sur l’AT, l’environnement et le développement dans la province. | Plate-forme provinciale multi-acteurs de concertation établie ;  Groupes thématiques de travail constitués | Réunions de la plateforme prévues semestriellement et doivent être relayées et alimentées par les groupes de travail | Constituer des groupes thématiques de travail pour couvrir des réflexions prospectives en intersessions de la plate-forme |
| **11.** | ***Jalon 2020 b Forêts :*** Exploitation forestière illégale stabilisée d’ici 2020 et réduite rapidement pour atteindre des niveaux faibles d’ici 2030 | Promouvoir une exploitation artisanale légale orientée vers des CFCL au travers des contrats encadrés et un plan de gestion | Soutien aux CFCL disposant de titres dans l’élaboration des PSG ;  Collaboration avec REPALEF en vue de la mise à niveau des acteurs (exploitants artisanaux et agents de l’Etat) en matière des règles d’exploitation établies | Insuffisance des connaissances de la règlementation sur l’exploitation artisanale souvent source d’illégalité ;  Capitaliser et valoriser les acquis du REPALEF pour promouvoir la légalité forestière en province. | Assurer la vulgarisation des textes existants auprès des décideurs et des exploitants |
| **12.** | ***Jalon 2020 b et c :***  Foyers améliorés diffusés et utilisés dans 10% (moyenne pondérée) des ménages de Kinshasa et des capitales provinciales où les programmes intégrés ont été mis en œuvre. Mise en œuvre de projets bois-énergie autour de grands centres urbains, basés sur les études et pilotes existants, agissant le long de la chaîne de valeurs de manière à diversifier l’approvisionnement hors forêts naturelles (plantations durables et agroforesterie). Amélioration de l’efficacité de la carbonisation au travers de technologies adaptées, et appuyant les réformes politiques et réglementaires nécessaires, etc. | Promouvoir l’utilisation économique de bois énergie provenant des sources d’approvisionnement durable | Un premier lot de 1250 foyers culinaires améliorés produits et intrants (semences, sachets, etc.) en instance d’acquisition pour l’établissement d’un boisement énergétique sur 3 000 ha ;  Matériel de fabrication apprêté et Unités de production en alerte pour la production d’au moins 2500 foyers supplémentaires. | Coûts d’acquisition des foyers améliorés prohibitifs et attachement culturel aux vielles méthodes | Acquisition du premier lot des foyers produits à des prix compétitifs nécessaire.  Organisation de séances de démonstration |

# Exécution financière

1. Niveau de décaissement

Tableau 5: Taux de delivery du Programme.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultats** | **Budget Total (USD)** | **Budget prévu 2021** | **Dépenses 1ère semestre ou annuelles 2021** | **Dépenses et engagements depuis le début du projet jusqu’au 30 Juin 2021** | **Solde au 30 Juin 2021** | **Taux de décaissement** |
| Dépenses transversales | 2,817,016.00 | 1,164,116.35 | 91,883.95 | 421,556.33 | 2,395,459.67 | 15% |
| Résultat 1 - Gouvernance. | *715,252.00* | *317,500.00* | 300,853.37 | 546,047.13 | 169,204.87 | 76% |
| Résultat 2 Aménagement du territoire …..... | 871,702.00 | 137,500.00 | 291,449.14 | 492,903.33 | 378,798.67 | 57% |
| Résultat 3,4 et 5 (foresterie, agriculture et énergie)….. | *4,273,506.00* | *460,500.00* | 102,600.44 | 2,121,682.79 | 2,151,823.21 | 50% |
| Résultat 6 Démographie | *331,026.00* | *355,750.00* | 210,700.94 | 269,210.42 | 61,815.58 | 81% |
| Psc 7% FAO & WWF | *991,498.00* | *170,475.64* | 5,272.16 |  | 991,498.00 | 0% |
| **Total** | **10,000,000.00** | **2,605,841.99** | **1,002,760.00** | **3,851,400.00** | **6,148,600.00** | **38.51%** |

Conformément à ce qui est présenté dans le tableau, il sied de mettre en exergue les éléments suivants :

* Au 30 juin 2021, les décaissements et les engagements fermes sont de 3 851 000 USD
* Ce montant n’inclut pas le montant du 2ème accord avec WWF pour la 2ème année qui sera signée en aout 2021 pour un montant de 1 351 269 USD
* Par rapport à l’avance déjà reçue de 6 millions de dollars, le montant disponible est de 2 149 000 US à repartir entre le WWF et la FAO, d’où la nécessité de procéder à une évaluation à mi-parcours dont le rapport va conditionner le versement de la 2ème tranche.

1. Liste des contrats

Tableau 6: Suivi des contrats des ALE/PLE

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N° du Contrat** | **Intitulé et thématique** | **Montant (USD)** | **Date signature contrat** | **Date début des travaux** | **Date fin Contrat** | **Délai Exécution Prévu** | **Commentaires** |
| PA N°035/2021 | Planification de l’utilisation des terres des terroirs villageois de 4 secteurs, consacrée par la production des PSAT | 95 000 | 25 mai 2021 | Mai 2021 | Avril 2022 | 12 mois | En cours d’exécution |
| PA N°041/2021 | Mise en place des structures de gouvernance locale (CLD et CARG) des terroirs villageois et de 4 secteurs pilotes | 60 000 | 25 mai 2021 | Mai 2021 | Avril 2022 | 12 mois | En cours d’exécution |

# Gestion participative

Depuis le lancement du Projet en Novembre 2019, plusieurs consultations ont été organisées de façon continue avec tous les acteurs du Programme à tous les niveaux afin de garantir une gestion participative et inclusive.

**Actions de terrain**

* Mission de collecte des données organisées du 12 au 22 Février 2020 pour renforcer les capacités des acteurs (FAO, WWF, administrations) sur le processus du CLIP : cette mission a permis une bonne appropriation du projet par ces acteurs et par les communautés, la transmission d’une bonne information sur tous les aspects du projet, l’obtention du consentement de quelques communautés aux activités du projet, la bonne collaboration entre les communautés et l’équipe du projet et l’implication et la participation des communautés et de l’administration à toutes les étapes du projet ;
* Réalisation de deux missions de consultation des acteurs pour identifier les routes à réhabiliter dans l’intérêt des communautés locales ;
* Planification de sessions spécifiques aux populations autochtones dont les résultats attendus étaient axés entre autres sur le partage des modalités stratégiques de mise en œuvre des composantes du projet, l’identification des rôles et des responsabilités des parties et les niches de collaboration potentielle avec les PA identifiées. Il sied de rappeler que ces sessions ont permis de définir et de clarifier les modalités de collaboration entre le REPALEF-REPEQ pour aplanir les différends constatés et de répondre aux attentes, des PA et principalement des femmes PA en vue de leur prise en compte éventuelle par le projet et d’identifier des opportunités potentielles additionnelles d’appui aux PA en dehors du PIREDD Equateur ;
* Organisation de Réunion de conseil consultatif provincial des forêts (CCPF) tenue en Mai 2020 pour la validation du projet d’arrêté provincial de CCPF et en décembre 2020 pour la la revue contextuelle des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts ;
* Facilitation de la participation des représentants des populations autochtones aux consultations internationales dans le cadre du GLF (Global Landscape Forum) sur la promotion des moyens d’existence dans les tourbières ;
* Organisation de 3 réunions d’échanges dans le cadre de l’appui institutionnel à l’Exécutif provincial et aux administrations déconcentrées intéressées par le programme pour leur implication dans la mise en œuvre de ce dernier ;
* Implication des femmes, à travers la déclinaison provinciale du réseau national de la femme rurale (RENAFER) dans les activités de planification familiale et les activités alternatives génératrices des revenus en vue de leur autonomisation (Septembre 2020);
* Implication et la mutualisation des efforts avec le GTCRR provincial dans la mise en œuvre du programme ;
* Collaboration avec le FNUAP dans la gestion des violences faites aux femmes et la mise à leur disposition d’intrants contraceptifs, kits de dignité aux femmes violées, etc.
* Consultations avec les PA d’Ingende sur la plainte adressée pour une prise en compte dans l’exécution des projets de développement et pour laquelle, des solutions ont été enclenchées pour l’appui à la formulation de 2 projets dont un, liée à la REDD+, couvert par une idée de projet et l’autre, en phase des consultations en vue de la formulation.

**Renforcement des partenariats au niveau national**

* Au moins 3 réunions d’échanges ont été organisées avec le FONAREDD pour une meilleure prise en compte des orientations du bailleur dans la mise en œuvre du Projet
* Poursuite des réunions techniques d’échanges avec les autres programmes du FONAREDD notamment les Programmes Aménagement du Territoire et Energie, gérés directement par le PNUD et le Programme PGDF avec l’AFD ;
* Afin de s’assurer de l’alignement de l’EIES avec les directives sous-régionales de la COMIFAC, une session d’échanges a été organisée avec le Coordinateur régional du Réseau des Etudes d’impact environnemental et social;
* Des axes de collaboration avec Rainforest UK notamment sur l’aménagement du territoire et la foresterie communautaire ont été définis

**PI REDD Équateur fait face à de nombreux défis lors de sa mise en œuvre, dont les principaux sont les suivants :**

* Le mauvais état des routes qui ralentit et réduit le temps effectivement alloué aux activités ;
* Les attentes trop importantes des populations et des autres acteurs qui vont au-delà des objectifs du Programme et des moyens dont il dispose ;
* La pandémie de COVID-19 et l’épidémie à virus Ebola, qui ont nécessité la prise en compte des mesures barrières et le respect des mesures édictées par les autorités, ce qui réduit le nombre de participants à certaines activités dont les réunions de consultations ;
* L’incertitude politique née de la motion de défiance formulée à l’endroit du Gouverneur de province.

*Avez-vous fait usage ou référence du « Guide méthodologique de consultations » produit et disséminé par le GTCRR ?* **☐Non.**

Néanmoins, le GTCRR/Section Equateur est membre effectif du COPIL et en tant qu’accompagnant au Programme, il est associé à chaque fois que la consultation des parties prenantes est requise.

# Termes transversaux

## Gouvernance

A ce jour, le programme a organisé 3 sessions ordinaires du COPIL dont 2 au courant de l’exercice 2020 et un autre pour l’exercice en cours. Toutes ces sessions ont consacré l’adoption des PTBA comme références en matière d’exécution du Programme.

En ce qui concerne la plate-forme multi-acteurs provinciale comme cadre de concertation et d’orientation pour le programme, celle-ci a été constituée et une première réunion de prise de contact a eu lieu en Août 2020. Un projet d’arrêté désignant nommément ses membres constitutifs et fixant modalités de son fonctionnement est en cours de formulation. Il sera soumis aux concertation et à la validation des membres lors d’une session au cours du second semestre. Et dès lors validé, il sera présenté à l’autorité pour validation. Entretemps, des groupes thématiques spécialement constitués poursuivront leurs sessions de réflexion prospective, dont les conclusions alimenteront des échanges lors des sessions ordinaires de la plateforme.

## Genre

Les femmes sont généralement peu représentées ou même absentes dans des réunions requérant des prises de décisions et qui influent cependant sur leur mode de vie essentiellement dépendant des ressources naturelles. Ce constat a été fait tant au niveau des réunions et ateliers organisés par le projet à Mbandaka que lors des visites de terrain. Même lorsque les femmes sont présentes, elles sont moins expressives, laissant leur droit de parole aux hommes. C’est ainsi que l’équipe de mise en œuvre du programme a adopté une approche réformatrice lors de la désignation des responsables/ animateurs de structures dans les réunions et/ou assises.

Le choix des animateurs ou encore les membres des structures de la gouvernance par le projet tiendra compte non seulement de l’équilibre genre, mais aussi et surtout des compétences essentielles de délégués pour une meilleure efficacité et une participation active aux débats et discussions lors des sessions. Des invitations à la participation aux sessions de partage et de concertation sont lancées moyennant certaines exigences par rapport au nombre d’hommes, femmes et Peuples Autochtones ***afin qu’au moins 30 % des femmes soient présentes*** et que les jeunes et les PA soient également considérés dans des proportions acceptables de représentativité.

En termes de suivi du genre, le projet a établi un système de collecte de données ventilées par sexe pour la participation à toutes les activités du projet. Ce système permet à l'équipe de suivre ses progrès vers une participation équilibrée des deux sexes (Réf.annexe : Gou-07).

Au sein du COPIL, l'ONG RENAFER a été sélectionnée pour représenter les intérêts des femmes. Cette organisation participe actuellement en tant qu'observateur, mais des efforts sont faits pour que RENAFER devienne un membre à part entière afin de garantir que la voix des femmes soit représentée dans la gouvernance du projet.

En mai 2021, PIREDD Equateur a participé à un webinaire régional sur le leadership des femmes organisé par la FAO-RDC. Les femmes leaders de la province ont été invitées à venir écouter le webinaire dans le bureau de la FAO à Mbandaka et à partager leurs points de vue. Les femmes ont également fait l'objet d'un certain nombre d'activités de programme, notamment les efforts visant à améliorer la nutrition et la production de chikwangue amélioré.

Le tableau ci-après reprend les critères clés en termes de la représentativité et l’approche de suivi adoptée par le projet pour intégrer l’aspect genre dans toutes les activités et actions menées par ce dernier.

Tableau 7: Suivi des aspects Genre

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critère** | **Actions prises pour intégrer l’aspect genre** | **Résultats** | **Coût en USD** | **Défis** |
| Représentativité des femmes, à au moins 30 % de l’effectif des participants, dans les ateliers de partage et les sessions de concertation (formation, COPIL, CTMP, Séances avec les informateurs clés et/ou les personnes ressources sur terrain) | Exigences en amont, spécifiant la proportion d’hommes, de femmes, de jeunes et de Peuples Autochtones dans les réunions organisées par le projet ;  Sensibilisation des autorités en les incitant promouvoir, à compétences égales, les femmes afin qu’elles occupent les postes de responsabilité et des communautés, afin de les considérer lors de la mise en place des structures locales de gouvernance (CLD & CARG) ;  Au cours des différentes réunions et ateliers organisés par le Projet, sensibilisation des hommes pour une prise de conscience dans l’acceptation des exigences prenant en compte de l’aspect « genre » et l’inclusion des PA dans l’organisation des réunions sensibles et requérant des décisions ;  Instructions aux structures partenaires de proposer des délégués en pairs (homme et femme) pour permettre au projet d’assurer un équilibrage proportionnel tenant compte de l’aspect genre.  Recours à la matrice de suivi de la participation des femmes aux réunions organisées par le projet ;  Eviter les jours de marchés pour organiser les sessions CLIP afin de garantir la participation des femmes ;  Organiser des consultations selon ASEG pour l’expression libre des femmes | La proportion de la participation des femmes augmente progressivement et est de plus en plus acceptée par les hommes  Les femmes, les hommes et les jeunes sont impliqués sur toutes les étapes de la mise en œuvre du projet ;  Le plan d’action des activités et le cadre logique liées au genre est développé et suivi ; | N.D | Difficulté d'associer les femmes en des proportions souhaitées face aux pesanteurs de la culture  Faible représentativité des femmes dans des postes de responsabilité  Faible implication des femmes dans les activités traditionnellement réservées aux hommes ;  Complexe d’infériorité des femmes héritées du passé qui les rendent moins expressives face aux hommes.  Elaborer une stratégie « genre » pour le programme. |
| Suivi-évaluation | Veiller à ce que les outils de suivi & évaluation intègrent des critères et des indicateurs de genre ;  Formuler des recommandations spécifiques en matière de genre ;  Valoriser l’expertise, publier les bonnes pratiques ;  Analyser les résultats et les impacts du projet en tenant compte de la situation des hommes et des femmes ; | Les Indicateurs de genre sont disponibles ;  Les Questions clés pour intégrer le genre dans le suivi & évaluation du projet prise en compte ; La Matrice d’analyse du genre disponible ;  Les statistiques pour les activités déjà disponibles ; | N.D | Les outils de suivi et évaluation n’intègrent pas l’intégralité des données du genre ;  Les recommandations ne sont pas encore totalement prises en compte dans son l’ensemble lors des activités sur terrain ; |
| Intégration genre dans l’exécution de activités de composantes du programme | Lors de la session spécifique sur le genre qui a été organisée en avril dernier, les activités des composantes du programme ont été passées en revue. Des niches en vue de l’intégration de la femme dans la réalisation de ces activités ont été identifiées et un plan d’intégration a été proposé. | Les femmes devront être désormais plus présentes et actives dans l’exécution des activités du programme. | N.D | Assurer l’effectivité de la participation de la femme dans les activités du programme. |

## Peuples Autochtones

Les peuples Autochtones constituent une catégorie spécifique dans les activités du PIREDD Equateur. C’est pourquoi un poste est dédié à REPALEF, un réseau impliqué dans l’encadrement et l’accompagnement des PA dans le Comité de Pilotage. Par ailleurs, lors de l’identification et la composition des membres de la plateforme multi acteurs au niveau provincial, 5 structures font parties des organisations issues des Peuples Autochtones. Il convient de signaler aussi que dans le CTMP, un autre poste est destiné à un PA ; une façon de les impliquer dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet. Dans toutes les réunions de PIREDD Equateur, une attention particulière est accordée à la participation effective des PA.

En effet, lors de la formation sur le Consentement libre informé et préalable (CLIP) avec les agents de l’administration publique et d’autres partenaires, organisée au mois de Février 2020, les Peuples Autochtones ont été conviés à participer à ces assises, afin de renforcer leurs capacités et compréhension sur l’approche CLIP.

En plus, les missions de reconnaissance menées aussi bien en novembre 2019 qu’en avril 2020 ont permis de constater qu’il existe des structures de gouvernance propres aux PA et d’autres qui sont mixtes. Les comités des terroirs exclusivement habités par des Peuples Autochtones sont animés par ces derniers alors que dans les terroirs de peuplement mixte, l’animation varie d’une communauté à l’autre. Et, dans tous les cas, pour le programme, la participation et les contributions des Populations Autochtones sont souhaitées et seront encouragées afin de contextualiser les aspects du programme, d’assurer des bénéfices équitables et de tirer les leçons d’inclusion participative de toutes les communautés lors de la mise en œuvre.

À cet égard, des représentants des populations autochtones dans la province ont été contactés pour dresser un inventaire des villages où les Peuples Autochtones sont présents dans la zone du programme. Cet inventaire aide l'équipe à planifier les activités de manière appropriée, par exemple en réservant du temps supplémentaire pour consulter et travailler avec les Populations Autochtones séparément de Bantous dans les villages mixtes.

Le programme a également mis en place un mécanisme de gestion des plaintes et recours en tenant compte des problèmes spécifiques des populations autochtones (e.g. analphabétisme). Ce mécanisme a été par ailleurs partagé avec les communautés dans certains villages lors de la mission Clip de février 2020 pour un premier retour d’impression quant à son adaptation au contexte local et son appropriation lors du déploiement. Les plaintes peuvent être déposées, au moins dans un premier temps, par téléphone afin de faciliter l'accès au mécanisme en cas de besoin.

## Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

Le projet reconnaît l'importance d'une participation diversifiée de tous les groupes de la société au sein des terroirs communautaires, en particulier les plus vulnérables, notamment les jeunes, les personnes âgées, les handicapés, les femmes et les peuples autochtones. Jusqu'à présent, dans les premières phases du projet, des efforts ont été faits par les animateurs pour faire ressortir les points de vue de ces groupes lors des ateliers et les sessions de partage. Si nécessaire, des groupes de discussion séparés ont été formés pour réduire les inhibitions.

En plus de garantir des avantages équitables, la contribution de ces groupes profite également au projet. Par exemple, les personnes âgées du village ont fourni des informations précieuses sur l'histoire du village et l'utilisation des terres du village, qui peuvent constituer un apport précieux à la planification de l’aménagement du territoire. Nous pouvons citer les cas des trois secteurs du Territoire de BIKORO, du Territoire d’INGENDE dans le Secteur de BOKATOLA, en Avril 2020 ; cas du Territoire de Bomongo, dans le Secteur de Ngiri, dans le village NGONDO, pendant la mission de reconnaissance en Décembre 2020 et dans le Territoire de Lukolela, dans le secteur de Lusankani en Mai 2021; l’équipe PIREDD Equateur en mission de reconnaissance, a bénéficié des informations utiles pour le déploiement des équipes de terrain auprès des populations tant jeunes que vieux des villages visités, c’est avec leurs contributions que les équipes en mission étaient capable de réunir des informations dans un temps records.

## Respect de normes environnementale et sociale

## Etude d’impact environnementale et sociale

Une évaluation de l'impact environnemental et social du programme a déjà été réalisée, partagée lors du premier COPIL en mars et d’une session spéciale adressée à quelques membres du COPIL élargie à quelques cadres des administrations impliquées dans la mise en œuvre des composantes du projet en Avril 2020 ; tous deux sanctionnés par des rapports. Elle a été examinée par WWF, partenaire de mise en œuvre, et soumise à l’appréciation de quelques personnes-ressources contactées et du FONAREDD et est actuellement sous processus d’approbation par l’ACE.

Cette démarche a permis d'identifier des risques supplémentaires, ainsi que des mesures pour les atténuer. Au total, 17 risques sociaux et environnementaux potentiels ont été identifiés (Voir ci-dessous). Ces risques ont été identifiés à l'aide des cadres d'évaluation de la FAO et de la Banque mondiale et les liens correspondants sont notés.

Cette évaluation a été menée de manière participative et différents membres de l'équipe et parties prenantes ont contribué à la version actuelle du document. Les parties prenantes ont eu plusieurs occasions de contribuer au document. En même temps, ces consultations ont servi à renforcer les capacités sur les questions liées aux sauvegardes.

L'évaluation contient une section complète avec des données de base qui serviront de "point de référence" pour l'évaluation au fur et à mesure de l'avancement du projet. Elle contient également une section sur le mécanisme de plaintes du projet. Les informations relatives aux risques peuvent être transmises par ce mécanisme ainsi que par des canaux plus informels. L'EIES est considéré comme un document évolutif qui peut être mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet. Des négociations ont été initiées avec l’ACE sur les conditions d’octroi d’un certificat environnemental et les conditions d’établir un partenariat avec le PIREDD dans le suivi de la mise en œuvre des mesures d’atténuation des risques identifiés dans l’EIES

## Mesures prises afin d’assurer le respect de chacune des sauvegardes

Tableau 8 : Suivi des mesures/principes de sauvegardes

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| FONAREDD (2016) | Les réalisations | Le coût en USD | Les défis rencontrés |
| Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l’accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité.  (Cancun a ; IFC norme 6) | Dans l’EIES, le projet a identifié les zones à haute valeur de conservation en termes de flore, de faune et de zones d'importance Culturelle.  Lors de la sélection des villages, la priorité a été accordée à ceux qui se trouvent à proximité des points chauds de la déforestation. | N.D | Satisfaire aux attentes des communautés qui souhaitent toutes voir leurs terroirs considérés |
| Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b) | Les documents de programme (y compris les plans et rapports financiers) sont mis à la disposition du COPIL, un organe directeur représentatif. Le partage d'informations par le biais du site web de la FAO RDC est en cours de planification. | N.D | Faire valoir et accepter la primauté de l’intérêt communautaire sur les intérêts individuel |
| Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparations justes et équitables d’éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes  (IFC norme 4) | L'EIES a identifié les risques potentiels afin d'éviter de telles pertes. Le mécanisme de plaintes a été conçu pour traiter les griefs. | N.D | Associer les différentes couches de la communauté à l’étude pour garantir son appropriation |
| Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement par les parties prenantes intéressées  (Cancun f ; IFC norme 1) | Tous les groupes de parties prenantes, y compris les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes âgées, ont été invités aux réunions et aux ateliers du projet. Les animateurs ont essayé de faire participer activement ces groupes afin qu'ils bénéficient des possibilités de renforcement des capacités et d'autres opportunités offertes par le projet. Certaines activités à réaliser par les communautés sont sous-tendues par le PSE | N.D | Proposer un mécanisme efficace et transparent de gestion des bénéfices susceptibles d’être générés |
| Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l’émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones | Le projet est conçu précisément autour de ce principe et toutes les activités sont orientées vers cet objectif, entre autres par la promotion des activités alternatives génératrices des revenus. | N.D | Faire accepter aux communautés des nouvelles approches en termes d’opportunités en dehors de l’exploitation des ressources forestières |
| Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales  (Cancun d) | L'EIES a identifié des mesures pour assurer la participation de ces groupes. Un objectif de 30 % minimum de participation des femmes a été fixé pour toutes les activités du projet.  Le CLIP est un processus organisé pour toutes les communautés afin de s'assurer que toutes les parties prenantes y inclus les peoples autochtones, sont en mesure de participer à la prise de décision du projet. Les détails sur les communautés consentantes sont en annexe | N.D | Difficultés pour les bantous d’accepter l’émancipation des PA et leur participation égalitaire au projet |
| Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées  (Cancun c ; IFC norme 3,5,7) | Ce principe est intégré dans la planification des activités de l’aménagement du territoire. Les droits fonciers coutumiers sont respectés par le projet. Le projet exclu toute entité, personne morale ou physique, ne respectant les droits humains | N.D | S’assurer de droits humains, notamment ceux des PA et des couches vulnérables face à la résignation de ces derniers. |
| a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ; | Le projet est étroitement coordonné avec d'autres efforts pour le programme national REDD+. | N.D | Prise en compte des réformes sectorielles dont sont certaines sont en cours |
| b) Mesures visant à réduire les déplacements d’émissions. | Le projet est étroitement coordonné avec d'autres efforts pour le programme national REDD+, y compris d'autres projets PIREDD dans d’autres provinces. | N.D | Assurer un corridors sécuritaire permettant un continuum des actions et activités REDD |
| C) Norme de performance 2 : Main-d’œuvre et conditions de travail | Les politiques de travail de la FAO et du WWF sont en place et conformes aux normes internationales. | N.D | Harmoniser les politiques respectives des partenaires en la matière |

### 

## Gestion des plaintes et recours

Il est admis que plusieurs types de conflits peuvent surgir dans la mise en œuvre du programme PIREDD Equateur. Le programme a classifié les plaintes en différentes catégories, selon que la plainte est irrecevable ou non, sensible ou non sensible. Chacune des catégories est clairement définie pour permettre une transparence dans la réception et le traitement des plaintes reçues en termes de l’entité chargée de les traiter et de leur recevabilité. Une Banque des données est proposée pour enregistrer toutes plaintes introduites, recevables comme irrecevables, sensibles ou non sensibles, traités ou non par le programme ainsi que les réponses y réservées. Le mécanisme n’est pas encore implémenté à ce jour et donc aucun enregistre ou suivi n’a été fait.

Dans ce cadre et conformément aux directives du FONAREDD et de l’ACE à cette fin, le programme a identité les différents risques susceptibles d’être encourus lors de sa mise. Le processus de traitement adopté par le programme est schématiquement ci-après donné :

Figure 1 : Schématisation du processus de gestion des plaintes

# Gestion des risques

Cette section évoque les risques encourus par le programme et qui ont été identifiés dans l’EIES. Les mesures appropriées ont été proposées pour minimiser les différents risques, dont certains contextuels et existent depuis le lancement du programme et d’autres, plutôt liés à la mise en œuvre même du programme :

Tableau 9 : Risques liés à la mise en œuvre du programme

| N° | **Description du risque** | **Impact**  **H,MH,MF ou F** | **Probabilité**  **H,MH,MF ou F** | **Classement** | **Actions d’atténuation** | **Responsable (s)** | **Mesures prises**  **Pendant l’année** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Conflits politiques et armés | ML | ML |  | Grâce à un ancrage au niveau de la base, le programme est susceptible de constituer un moteur de cohésion sociale dans son site d’intervention en poursuivant les activités qu’il aura amorcé auprès des communautés bénéficiaires | Ministères de l’Environne-ment et de l’agriculture  Administra-tions nationale et provinciales | Le projet n’a pas fait face à un tel risque au cours de l’année |
| 2 | Mésentente potentielle entre bantou et PA du fait que le programme privilégie l’émancipation des PA | MH | MH |  | Le programme appliquera les sauvegardes et garanties édictées à cette fin par la FAO en concertation avec les partenaires de mise en œuvre et en cas des conflits avérés, il recourra au système de résolution locale des conflits | FAO et partenaires de mise en œuvre  Exécutifs nationaux et provinciaux | Des consultations menées et des sessions CLIP ont contribué à minimiser les risques de mésentente entre les Bantous et les PA |
| 3 | Les résultats escomptés du programme semblent être ambitieux eu égard au budget attendu | MH | MH |  | -Une approche par « volontarisme » sera adoptée et le programme travaillera en priorité avec les communautés les plus disposées ;  -appui potentiel attendu des autorités locales sur des initiatives de masses favorables au reboisement (plantations d’arbres lors des naissances ou des cérémonies traditionnelles ; travaux communautaires institutionnels [Salongo], etc.) | Equipe de mise en œuvre du programme et Exécutifs provincial et local. | Des consultations sont déjà en cours avec le FONAREDD pour mobiliser des financements additionnels à moyen terme à condition que la gestion des activités actuelles soit performante. |
| 3 | Le déploiement pour la mise en La mise en œuvre du Programme est retardé ou n’est pas effectué dans les délais nécessaires.  Procédures d’achat et d’acquisition de matériels impactant et retardant la mise en œuvre du Programme. | MH | MH |  | Le processus de recrutement de Tous les techniciens et personnel du Programme seront déployés dès réception de la réponse du Fonds National REDD+, n’attendant pas ainsi la disponibilité des fonds.  Une identification de tous les matériels et intrants agricoles à acquérir et un plan d’achat détaillé sera réalisé dès le début du Programme. Les procédures d’achat seront lancées par anticipation.  Les stocks de la FAO, si disponibles, seront utilisés.  Les fournisseurs reconnus de la plateforme des nations unies UNGM ainsi que des fournisseurs recommandés par les partenaires de mise en œuvre seront invités.  La multiplication, pour les semences, pourra être envisagée. | FAO | La FAO a anticipé l’achat du matériel et son expédition sur le terrain.  Dans le contexte du COVID, la FAO a recruté des firmes locales pour installer les VAST.  La FAO a organisé des missions de terrain auprès des agri multiplicateurs locaux des semences pour limiter la dépendance du Programme des autre provinces |
| 4 | Les ressources humaines disponibles ne sont pas techniquement adéquates pour une mise en œuvre effective et efficace du Programme | ML | ML |  | La FAO et ses partenaires mettront à contribution leurs compétences techniques en fournissant les ressources et compétences requises (renforcement de capacité accru au début de la mise en œuvre du Programme) | FAO | La FAO a recruté des ressources humaines très expérimentées qui connaissent déjà le contexte du  Programme  Pour le Volet de la planification familiale, la FAO a opté de travaillé en partenariat avec les équipes en place du Ministère de la santé au lieu de recruter une personne  Dans le contexte COVID-19, la FAO a promue une approche de gestion en équipe dans une approche programme, permettant aux collègues de Rome et de Kinshasa de contribuer significativement à la mise en œuvre du Programme. |
| 5 | La gestion du programme / matériels acquis n’est pas optimale | ML | ML |  | La FAO prévoit de faire un suivi rapproché et une revue périodique de l’avancement du programme. | FAO | Un suivi rapproché est effectué par l’équipe de mise en œuvre (y compris le chargé de mise en œuvre et l’Assistant ADMIN) |
| 6 | Les renforcements de capacité peuvent être plus longs que ce qui est prévu dans le cadre du Programme | ML | ML |  | FAO et ses partenaires disposent déjà d’équipes sur le terrain bien formés pour mettre en œuvre directement le programme. Les besoins éventuels de renforcement des capacités se faisant alors graduellement sans compromettre la bonne marche du programme. | FAO | En plus de l’équipe de terrain, la FAO a mobilisé l’Experte internationale en genre et les experts nationaux en planning familial  Des appuis ponctuels sont apportés par les équipes du Projet SNSF |
| 7 | Les risques et impacts négatifs des différentes activités surgissent après la mise en place des activités du Programme | MH | MH |  | Une EIES sera réalisée et mise en œuvre par la suite, dès le début de la mise en œuvre du Programme.  Des guides de bonnes pratiques seront développées et largement diffusées auprès des parties prenantes. | FAO et partenaires de mise en œuvre | L’EIES a été réalisé et a fait l’objet d’une large consultation.  Les risques identifiés et les mesures d’atténuation sont présentés dans le tableau plus bas |
| 8 | Les ressources financières ne sont pas suffisantes pour couvrir toute la Province de l’Equateur | MH | MH |  | Les recherches de cofinancement pour étendre la zone du Programme seront réalisées à la suite du lancement du Programme par la FAO. | Gouvernement de la Province de l’Equateur  FAO | Le Projet travailler avec les autorités provinciales pour identifier les priorités communes que le Projet peut couvrir en fonction du budget disponible y compris dans l’entretien des routes |
| 9 | Effet potentiel de rebond | MH | MH |  | Grâce à une planification de l’utilisation des terres (macro-zonage) à l’échelle provinciale et du soutien politique de l’exécutif provincial qui a endossé le document du PI, des mesures préventives et coercitives seront envisagées | Unité de gestion du programme | RAS |
| 10 | Conflit sur l'utilisation des terres découlant des activités d'agroforesterie / reboisement | MH | MH |  | Sécurisation de la propriété des terres de la communauté par le titre de propriété officiel du service de cadastre en faveur de l’OP (appui nécessaire auprès des brigades foncières à cet effet) | FAO et partenaires de mise en œuvre | Le Programme a organisé en septembre 2020 un atelier sur la gestion des forets communautaires au cours duquel les aspects liés à l’application des réformes en cours sur l’aménagement du territoire seront pris en compte |
| 11 | Capture des avantages du projet par l’élite | MH | MH |  | Assurer la transparence dans l’attribution des bénéfices du projet, en insérant des critères tel que disposer d‘un champ d’au moins 1 ha. Impliquer les organisations paysannes (les unions et les CLD) dans l’identification des bénéficiaires | FAO et partenaires de mise en œuvre | Cet aspect a été dans les TDR de l’AMI sur la mise en place des structures de gouvernance locale |
| 12 | Attentes élevées de la part des communautés | MH | MH |  | Une communication claire et adéquate des résultats attendus et les risques du projet tout au long de la préparation et l'exécution des projets. | FAO et partenaires de mise en œuvre | Le programme compte mettre en application des systèmes d’alertes et des mécanismes de redevabilité |
| 13 | Abandon par les paysans des activités antérieurs au profit de celles envisagées par le projet | MH | MH |  | La limitation à 1ha pour les bénéficiaires paysans. | FAO et partenaires de mise en œuvre | Le Programme a pris en compte la base de données des bénéficiaires des projets antérieurs |
| 14 | Violation contre la transparence des activités du projet telles que contre-équité, injustice en répartition des bénéfices, détournement, fraude, etc. | MH | MH |  | Établir un système de plaintes et recours d’accord avec le système national à ce sujet | FAO et partenaires de mise en œuvre | Le programme a produit et mettra en œuvre le mécanisme de plainte, qui prévoit la prise en compte des plaintes sensibles et des plaintes non sensibles. |

Tableau 10 : Risques identifiés dans le cadre de l’EIES

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification des risques** | | | **Traitement du risque** | | |
| **Description du risque** | **Période d’identification** | **Categorie de risque** | **Action(s)** | **Responsable** | **Date limite** |
| 1. Les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes marginalisés n'ont pas un accès égal aux activités de formation et de renforcement des capacités associées à l'amélioration de la gouvernance. | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.10 | * Exiger qu'au moins 30 % des participants soient des femmes * Utiliser régulièrement [Liste de contrôle pour les ateliers sensibles au genre](https://www.unredd.net/documents/global-programme-191/gender-and-womens-empowerment-in-redd-1044/global-gender-resources/17256-liste-de-controle-pour-les-ateliers-sensibles-au-genre.html). * Liaison régulière avec les ONG et les OSC qui soutiennent l'autonomisation des femmes et des PA. | FAO | En cours |
| 1. La participation des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés aux structures gouvernementales soutenues par le projet est limitée. | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.01  PO 4.10 | * Réserver une place à un représentant de REPALEF dans le comité de pilotage du projet. * Inviter des représentants OSC représentant les femmes et les PA aux sessions du Conseil Consultatif Provinciale des Forêts et plates-formes multi-acteurs qui se mettent en place. * Au niveau du secteur et village, encourager une participation équilibrée aux réunions et donner aux femmes, aux jeunes et aux PA, le temps et l'espace pour exprimer leurs points de vue. * Lors des élections locales de dirigeants (ex. CLD), encourager un équilibre entre les candidats masculins et féminins, Bantous et PA lorsqu’elles sont présentes dans la communauté. De même, encourager la mise en place des CLD spécifiques au PA dans leurs villages et même les villages mixtes | FAO | En cours  Trimestre3-4 |
| 1. Le mécanisme de plaintes établi par le projet sert à exacerber certains conflits existants ou latents et n'est pas entièrement accessible à tous les bénéficiaires du projet. | Début du projet (0-6 mois) | PO 17.50 | * Engager un processus de consultation sur le mécanisme de plainte avec les parties prenantes, y compris les représentants des PA. * Apprendre des modèles et l'expérience d'autres projets PIREDD * Intégrer le mécanisme dans des structures de gouvernance locale | FAO, WWF | Trimestre 1-3 |
| 1. Certaines des structures de gouvernance et plans d’affectation et de gestion (terres, forêts) soutenues par le projet ne perdurent pas au-delà de la période de mise en œuvre du projet. | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.36 | * Renforcer les capacités des fonctionnaires du gouvernement pour le suivi du projet. * S'assurer que les fonctionnaires disposent des ressources nécessaires pour maintenir la communication et le soutien après la fin du projet. * Accroître l'appropriation locale des interventions du projet (CLIP et processus participatif dans toutes les interventions) | FAO, WWF | Trimestre1-4  Année 4  Trimestre 1 > |
| 1. Le processus participatif de planification de l'utilisation des terres ne fait pas participer pleinement toutes les parties prenantes locales et, par conséquent, leurs perspectives ne sont pas suffisamment prises en compte dans les plans de gestion de l'utilisation des terres et la prise de décision. | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.10 | * Organiser les réunions à des heures convenables pour tous * Envisager des groupes séparés pour les femmes et/ou les PA s’ils sont réticents à partager leurs idées au sein du groupe plus large | FAO, WWF | En cours  En cours |
| 1. La planification de l'utilisation des terres ne reconnaît pas les zones importantes de biodiversité rare ou la biodiversité utilisée par les communautés locales et les peuples autochtones pour une protection renforcée en raison du manque de connaissances scientifiques ou de la reconnaissance des hautes valeurs de conservation. | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.04 | * Profiter de l'expérience du WWF en matière d'évaluation et de conservation de la biodiversité pour identifier les zones importantes * Utiliser la télédétection, la cartographie des écosystèmes et la consultation des parties prenantes locales, y compris les PA. | FAO, WWF | 1 Trimestre >  Trimestre 3-4 |
| 1. Manque d'inclusion des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés dans le développement des CFCL et dans la planification et la mise en œuvre des activités de reboisement. | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.10 | * Réserver des places pour les femmes et les PA dans les comités de gestion des CFCL * Organiser et faciliter les réunions de manière à encourager une large participation * Consulter les organisations de la société civile représentant les femmes rurales et les PA pour leur demander conseil sur les approches inclusives. | FAO, WWF | Trimestre 3 – 4 |
| 1. Les risques et les conflits liés à la propriété foncière et aux demandes concurrentes de terres et de ressources dans l'établissement des CFCL et des bois communautaires | Début du projet (0-6 mois) |  | * S'assurer que tous les acteurs clés (y compris les chefs de clan et les chefs coutumiers) sont impliqués dans les processus de cartographie participative. * Vérifier les cartes sur le terrain par des équipes mixtes et, le cas échéant, par les communautés voisines, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de revendications qui se chevauchent. | WWF | Trimestre 3 – 4 |
| 1. Introduction d'espèces non indigènes (acacia) dans les activités de reforestation et de plantation/reboisement ont des impacts potentiels sur la biodiversité et les écosystèmes. | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.09 | * Promouvoir le recours aux espèces locales à croissance rapide et à usages multiples dans les savanes évoluant vers le climax forestier. * Confiner l’introduction de ces espèces dans les savanes incultes dont leur évolution régressive a atteint le stade de climax (d’équilibre), avec peu ou d’espoir de les voir recouvertes naturellement de forêts. | WWF | En cours |
| 1. Les femmes, les peuples autochtones et les autres groupes marginalisés (en particulier les sans-terre) n'auront pas un accès égal à la formation et aux intrants agricoles fournis par le projet. | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.10 | * Réserver des places aux femmes et aux peuples autochtones dans toutes les formations, reflétant la proportion de chaque groupe de la population du village. * Suivre la participation de ces groupes dans le cadre de système de suivi. Identifier et traiter les problèmes. | WWF | En cours |
| 1. Les activités agricoles ne tiennent pas compte des pratiques agricoles traditionnelles des peuples autochtones et ne répondent pas aux besoins réels des communautés. | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.10 | * Collecter et analyser les connaissances sur les techniques existantes en collaboration avec la population locale. * Faire un diagnostic agraire réalisé en amont de la mise en œuvre des activités * Inviter les membres PA de la communauté ayant le plus d'expertise et de succès en agriculture en tant qu'informateurs clés pour la planification de nouvelles interventions. * Chercher à améliorer les cultures et les systèmes existants dans la mesure du possible. | WWF | Trimestre 4, Année 2 |
| 1. Une concurrence accrue pour les ressources entraînant des conflits sur les droits fonciers et les droits sur l'eau | Début du projet (0-6 mois) |  | * Utiliser les processus de l'aménagement du territoire pour comprendre et renforcer les limites existantes et les droits d’usage pour l’eau. * Faire les efforts pour résoudre les conflits relatifs à l'utilisation des terres et des ressources avant d'introduire de nouvelles activités agricoles. * S'assurer que les sans-terre pourront également bénéficier des activités agricoles en recherchant la collaboration des dirigeants locaux pour l'attribution des terres. | WWF | Trimestre 3- Trimestre 4, Année 2 |
| 1. Les impacts du changement climatique (en particulier les tempêtes et les inondations) sur les activités agricoles | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.01 | * Procéder à la sélection des cultures à planter, des procédés et des lieux de plantation en fonction de leur résilience au changement climatique. * Décider les spécifications en consultation avec les communautés. * S'efforcer de comprendre les pratiques traditionnelles et d'en intégrer des éléments dans les systèmes nouvellement introduits. | WWF | Année 2 |
| 1. L’augmentation de la production agricole au détriment des forets en raison de l’extension des zones de culture vers les forets pour augmenter les bénéfices. | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.36 | * Encourager une large participation et l’appropriation des activités d'aménagement du territoire. * Envisager éventuellement des mesures d’incitation avec les communautés bénéficiaires (participation aux AVEC, caisses de résilience, etc.), les incitant à respecter le plan d'affectation proposés des terres en échange de l'appui technique du projet. | WWF | Trimestre 4, Année 2 |
| 1. Les produits agricoles soutenus par le projet ne répondent pas aux attentes en termes de revenus générés. | Début du projet (0-6 mois) | PO.4.36 | * Réhabilitation des routes (dans la mesure du possible, compte tenu du budget du projet) * Renforcement des infrastructures de stockage des produits agricoles, et mise en place de petites unités de transformation primaires * S’assurer de la qualité et de la quantité des semences en évitant qu’elles soient consommées comme aliment en zones d’insécurité alimentaire * Organiser des foires d’achat des semences au niveau local pour ne pas dépendre trop de l’extérieur, et * Favoriser la vulgarisation et le diffusion des cultures connues et appréciées par les populations locales. |  | Année 2 – Année 4 |
| 1. Le travail des enfants dans les activités agricoles | Début du projet (0-6 mois) |  | * Faire comprendre l'importance d'une scolarisation régulière. * L’animateur passe suffisamment de temps dans le village pour comprendre si la participation des enfants devient un problème. | WWF | Trimestre 3-Trimestre 4 Année 2-Année 4 |
| 1. Perte du patrimoine culturel sous la forme de méthodes traditionnelles de contrôle des naissances | Début du projet (0-6 mois) | PO 4.10  PO 4.11 | * Respecter les méthodes traditionnelles en même temps d’introduire les nouvelles approches. * Encourager à poursuivre méthodes traditionnelles parallèlement aux méthodes contraceptives modernes. | FAO | Trimestre 4, Année 2 |

# Illustration narrative spécifique

**Implication des populations locales et autochtones dans la légalité forestière : Quand les communautés locales et autochtones et les administrations s’approprient de la grille de légalité**

Dans le cadre du partenariat entre le PIREDD Equateur et le Projet APV-FLEGT dans le cadre du Projet FAO-UE APV/ FLEGT sur la Contribution à la promotion de l’exploitation artisanale légale et durable dans les Concessions forestières des communautés locales (CFCL) pilotes sous gestion des Populations Autochtones dans les territoires de Bikoro et d’Ingende, le Projet a accompagné les parties prenantes dans le renforcement des capacités sur la légalité forestière.

Les objectifs des missions conjointes FAO/REPALEF/GTCRR étaient axés sur (i) la connaissance de la grille de légalité de l’exploitation forestière artisanale et sa pertinence pour garantir une exploitation artisanale durable notamment dans les CFCL, (ii) l’intériorisation des principes sur lesquelles se fonde la grille de légalité ainsi que les moyens de vérification de la légalité. Les communautés bénéficiaires ont manifesté un sentiment de satisfaction tout en demandant à la FAO d’organiser dès que possible une table ronde qui va réunion les administrations publiques et les communautés pour approfondir cette thématique.

En perspective, étant l’intérêt et les attentes des communautés bénéficiaires par rapport à cette thématique, les responsables des CLD présentes et des représentants du REPALEF ont décidé d’organiser trois séances de restitution sur les enseignement reçus à travers quelques les communautés ciblées. Même les représentants de l’administration publique ont déclaré ouvertement qu’ils ne connaissaient pas cette grille de légalité et que la FAO a fortement contribué à renforcer leurs connaissance sur la grille de légalité

****

Photo 1:Renforcement des capacités des parties prenantes sur la légalité à Bikoro en juin 2021.

Photo Jérémie Amani. FAO



Photo 2: Renforcement des capacités des parties prenantes sur la légalité à Bikoro en juin 2021.

Photo Jérémie Amani. FAO



Photo 3: Renforcement des capacités des parties prenantes sur la légalité à Bikoro en juin 2021.

Photo Jérémie Amani. FAO

# Modalités de suivi

*Tableau 11: Etat d’avancement du plan de suivi du programme*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Activité de suivi et évaluation | **Nombre prévu** | **Nombre réalisé** | **Taux de réalisation** | **Coûts en USD/Budget** | **Résultats et leçons tirées** |
| Vérification et réception des lots de boutures de manioc fournis par le prestataire CTM | 1 | 1 | 100% | 2852 | 625 000 ML de boutures réceptionnées dont environ la moitié, bien que certifiée en termes de conformité variétale et spécification techniques par l’Inspection provinciale de l’Agriculture n’a pas été acceptée par les bénéficiaires. Un lot complémentaire de 395 700 ML des boutures a été acquise en remplacement et remis au communautés concernées.  **Leçons apprises** : Coordonner la livraison et la vérification en les arrimant sur une même période |
| Mission de suivi des activités de terrain en marge du troisième COPIL par un échantillon représentatif de ses membres | 1 | 1 | 100% | 1782 | Les membres du COPIL ont pu apprécier quelques réalisations de terrain constituant des acquis de la période  **Leçons apprises** : permet de lier le rendu lors des sessions COPIL aux réalités de terrain |
| Mission d’appui à la formulation d’un projet de développement en faveur les PA du territoire d’Ingende | 1 | 1 | 100% | 4961 | Constitue une réponse à la plainte formulée pour une insuffisance d’appui comparativement au territoire de Bikoro.  **Leçons apprises**: Meilleure appréhension de l’appui par les bénéficiaires qui se sentent équitablement considérés |
| Mission mixte de reconnaissance dans le secteur de Lusakani | 1 | 1 | 100% | 6880 | L’état des lieux (existant) en termes de gouvernance, AT et PF établi.  **Leçons apprises :** Nécessité d’une reconnaissance terrain pour conforter les données collectées. |
| 3ème session du COPIL | 2 | 1 | 50% | 18302 | Revue et évaluation des recommandations du COPIL2  Présentation et adoption du PTBA 2021  **Leçons apprises :** permet ne mise en confiance des bénéficiaires une appropriation des acquis d’étape |
| Atelier de lancement des activités terrains : composantes GOUV et AT | 1 | 1 | 100% | 1050 | Les bénéficiaires sont informés sur la méthodologie et confortés sur le lancement effectif des travaux de terrain |
| Réunions périodiques de coordination CTMP-PF | 6 | 4 | 65% | N.D | Les réflexions en matière de la P.F se sont maintenues |

# Révisions programmatiques (le cas échéant

Le PIREDD Equateur tiendra progressivement compte des thématiques qui sont demandées par les bénéficiaires, en autant qu’elles cadrent avec les objectifs du programme sans en compromettre, à savoir ;

* La promotion de l’éducation en général et celles des filles en particulier. Même si cette composante ne figure pas parmi les piliers du FONAREDD, il est important d’en tenir compte dans les activités à venir, si la disponibilité budgétaire le permet ;
* Le développement des partenariats avec de nouveaux acteurs dans le transfert du cash en lien avec les PSE et les autres activités dans la composante foresterie ;
* La promotion de la légalité forestière : Initiée par le Projet APV FLEGT, elle devrait se renforcer car elle constitue un pilier important à la gouvernance forestière, qui combinée à la traçabilité contribue à l’initiation à la certification forestière ; et,
* La prise en compte progressif des indicateurs de la nutrition dans les composantes adéquates du PIREDD Equateur.

Ces actions ne sont pas considérées comme des révisions programmatiques majeures car peuvent s’insérer et renforcer les activités déjà prévues du programme.

# Auto-évaluation du programme

D’une manière générale et après considération des livrables et résultats, il est possible d’affirmer que le programme est efficient et efficace, l’efficience et l’efficacité dans la mise en œuvre du Projet par la FAO et ses principaux partenaires sont bonnes car le programme a déjà atteint sa vitesse de croissance. Les principaux facteurs de réussite sont entre autres l’esprit d’équipe entre la FAO et le WWF, l’anticipation dans les acquisitions du matériel du Projet et le suivi et la supervision régulière par toutes les entités en présence dont le FONAREDD.

Toutefois, des efforts restent encore à renforcer pour anticiper l’acquisition des semences agricoles, forestières et agroforestières et dans l’appropriation des résultats du Projet par les acteurs et partenaires étatiques et non étatiques.

# Difficultés rencontrées et mesures prises

L’acquisition des intrants agricoles (semences cultures vivrières/pérennes et forestières, y compris boutures de manioc) de qualité et à temps, répondant aux spécifications techniques nécessaires, a constitué la principale difficulté de la période. En effet, en tant que FAO, la qualité des semences mises à la disposition des bénéficiaires est primordiale.

La province de l’Equateur ne dispose en effet pas d’un Service approprié de certification des semences et encore moins, d’agrément des agri-multiplicateurs et doit, pour se faire, recourir soit à la Province voisine de Sud-Ubangi ou encore à Kinshasa. Par ailleurs des agri-multiplicateurs certifiés sont rares et ceci n’offre que très peu de choix quant à ce pour obtenir des semences répondant aux spécifications techniques requises. Ceci devient d’ailleurs beaucoup plus compliqué lorsqu’il s’agit de semences des cultures pérennes (palmier, caféier et cacaoyer notamment). Des contacts sont en cours avec l’INERA dans ce cadre mais aussi avec SENASEM pour promouvoir un noyau local des agri-multiplicateurs agréés au niveau de la province.

Dans le futur, un effort doit être consenti par toute l’équipe impliquée dans la mise en œuvre et la livraison des semences pour faire un suivi rapproché et conjoint depuis la commande jusqu’à la livraison pour se rassurer de la qualité des semences livrées dans les délais requis.

Par ailleurs, en ce qui concerne les boutures de manioc de la variété OBAMA TM-419, le programme a eu recours à un agri-multiplicateur local, CTM, qui a fourni 625 000 ML dont environ la moitié n’a pas reçu le consentement des communautés qui ont refusé d’en disposer. Respectant leur choix, 375 700 ML supplémentaires ont été acquis remis aux communautés bénéficiaires par WWF. Ces dernières les ont utilisés pour l’établissement des champs de multiplication qui fourniront des boutures de cette variété pour les prochaines saisons culturales. Les boutures récusées par les bénéficiaires ont été laissées au compte libre des communautés pour leurs champs de production et non pour les champs de multiplication.

La question des terroirs villageois inclus dans les concessions forestières industrielles reste entière, à défaut pour ces dernières de disposer des plans d’aménagement. Aussi, un plaidoyer auprès des décideurs locaux sera nécessaire afin de répondre aux différentes attentes des communautés en matière des cahiers des charges et de la mise à leur disposition des zones de développement rural (ZDR) dédiées aux activités de subsistance et de développement des communautés riveraines.

Enfin, la question des demandes répétées des services et du matériel non programmés depuis le départ devra être résolu grâce au dialogue avec toutes les parties prenantes et au respect strict des rubriques des dépenses approuvées par le COPIL et inscrites dans les PTBA respectifs.

# Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

La période en revue a permis de réitérer un certain nombre de leçons apprises :

* Au cours de la mise en œuvre, la FAO se rend compte de la nécessité d’investir dans le projet des ressources (humaines, financières et matérielles) additionnelles qui n’étaient pas prévus dans le budget initial du projet pour mener à bien les activités. C’est ainsi qu’une voiture, 3 motos et une antenne VSAT, acquis sur financement propre de la FAO, ont été mis à disposition de l’équipe de mise en œuvre à Mbandaka pour appuyer et renforcer la mise en œuvre des activités du programme ;
* De même, le WWF a dû supporter les frais du personnel et de fonctionnement pendant la période de transition en attendant l’entrée en vigueur du nouveau protocole d’accord avec la FAO ;
* La nécessaire implication de toutes les parties prenantes à travers les structures de gouvernance (CLD, COPIL, Plateforme multi acteurs, CARG) des communautés locales, administration publique, autorités, Peuples Autochtones, etc., est indispensable, faute de quoi les parties qui ont été écartées du processus seront systématiquement opposées à la mise en œuvre du projet ;
* Nécessité de changement des règles et des mentalités de toutes les parties prenantes permettant d’augmenter significativement le pourcentage des femmes dans toutes les activités du Projet ;
* L'utilisation des illustrations ou des photos des activités potentielles du projet est une approche de communication utile pour permettre une bonne assimilation. Cette approche est progressivement utilisée par le projet pour les communications avec les parties prenantes ;
* Il est nécessaire de faire appel à des personnes ressources ou leaders d’opinion pour annoncer à l'avance l'arrivée de l'équipe et préparer le terrain en amont, afin d’éviter la perte de temps et les impondérables lors des missions de terrain ;
* La mise en place d’un mécanisme des plaintes et recours est reconnu actuellement comme étant un moyen sûr et incontournable de redevabilité qui permet de rendre compte aux bénéficiaires et prendre en considérations leurs doléances ;
* La mise en place d’une base des données des plaintes dans le projet permet de détecter rapidement tout manquement du projet, afin de le résoudre et produire une analyse des tendances pendant une période bien déterminée ;
* Le projet a compris que l'appropriation des activités par les parties prenantes et l'implication des services étatiques à l'échelon provincial sont nécessaires à la réussite du PIREDD Equateur ;
* Les résultats obtenus à ce jour constituent des acquis de référence utiles, pouvant aider les décideurs dans la gestion et la planification des ressources naturelles.

# Conclusion et recommandations

Malgré les difficultés occasionnées par le COVID-19, des résultats appréciables ont été obtenus dans ce contexte et les perspectives sont de renforcer les réalisations pour combler les lacunes observées. Les restrictions et les mesures barrières imposées face à la COVID ont fortement affecté la montée en puissance des réalisations de la période. Néanmoins, grâce à une approche basée sur l’agilité, la flexibilité et l’adaptation au contexte tout en se focalisant sur les objectifs, l’équipe de terrain a maintenu des efforts pour exécuter des activités qui étaient possibles de mener, de garder ainsi le cap vers les objectifs et les résultats attendus et de garder la confiance des partenaires.

Le modèle de gestion du Projet entre WWF et FAO a bien fonctionné grâce à l’esprit d’équipe entre les équipes des deux organisations. Toutefois, pour limiter la période de transition entre les deux protocoles d’accord annuels, il va falloir anticiper la préparation de nouveaux accords au moins 4 mois avant la clôture.

En ce qui concerne les attentes de l’administration, le Projet a assisté à une demande accrue de la part de l’administration provinciale d’appuis multiformes qui n’étaient pas programmés dès le départ et qui ne sont pas dans le PTBA, ce qui rend difficile la mise en œuvre. Toutefois, le Projet a privilégié l’appui au Secrétariat du Comité Permanent du COPIL tout en restant dans la limite du budget prévu dans le PTBA.

En matière d’aménagement du territoire, l’approche adoptée étant de faire faire, deux prestataires ont été recrutés, ERND et GASHE pour réaliser les activités de terrain relevant de la gouvernance et de l’aménagement du territoire respectivement. Ces activités sont importantes car elles créent des conditions habilitantes permettant d’asseoir les activités sectorielles et tous les investissements liés à la REDD. Elles se réalisent quelques peu en décalage et le programme y a pallié en privilégiant toute activité sectorielle dans les terroirs disposant d’une planification auparavant réalisée par d’autres et disposant des structures de gouvernance (CDL) quoique certaines nécessitant une refondation.

Il sied par ailleurs de rappeler que l’envergure concentrée des interventions dans 6 secteurs actuellement, sur les 11 que composent les 4 Territoires de l’aire du programme, est susceptible de créer un effet de rebond qui serait préjudiciable aux efforts que fournis le programme pour arrêter les fronts de déforestation en forêts naturelles. Il est important que FONAREDD considère, dans un premier temps, la possibilité d’octroyer des fonds additionnels pour combler le Gap, permettant ainsi de constituer un continuum en termes écologiques mais aussi, en termes des entités territoriales visées par le programme pour la province à savoir, le territoire de Bikoro (couvert en totalité à travers ses 3 secteurs), le territoire d’Ingende (couvert en partie avec 1 seul secteur sur les 3), le territoire de Lukolela (couvert en partie avec 1 seul secteur sur les 3) et enfin**,** le territoire de Bomongo avec 1 seul secteur couvert parmi les deux qu’il compte. Et, dans un deuxième temps, il sera nécessaire d’explorer d’autres opportunités de financement, devant permettre d’étendre les activités du programme dans les 3 autres territoires de la province non actuellement pris en compte par le programme (Basankusu, Makanza et Bolamba) pour couvrir ainsi l’ensemble de l’étendue de la province de l’Equateur.

Etant donné l’importance croissant des contributions de contrepartie, il a été recommandé par le FONAREDD de budgétiser de tels appuis et de les intégrer dans les différents rapports et de le mentionner dans les différents rapports d’évaluation du Projet (à mi-parcours et final du Projet) pour mettre en exergue les engagements multiformes des agences de mise en œuvre sur leurs fonds propres au-delà des budgets alloués au niveau des différents projets.

**Liste des annexes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nature document** | **Codification** | **Organisation Responsable** |
| 1. **Gouvernance** | | |
| 1.Copie base des données plaintes revisitée | A-Gouv 01 | FAO |
| 2.Note au dossier : Synthèse démarches approbation EIES auprès ACE | A-Gouv 02 | FAO |
| 3. Rapport lancement activités terrain Gouv et AT par Gashe et ERND | A-Gouv 03 | FAO |
| 4. Draft arrêté organisant plateforme multi-acteurs provinciales | A-Gouv 04 | FAO |
| 5. Liste mise à jour des CLD et CARG préexistants recensés dans l’aire du programme | A-Gouv 05 | FAO |
| 6. Liste Villages mise à jour | A-Gouv 06 | FAO |
| 7. Tableau de suivi genre actualisé | A-Gouv 07 | FAO |
| 1. **Aménagement du territoire** | | |
| 1. Rapport atelier réflexion WWF sur AT | B-Amt 01 | WWF/FAO |
| 2. Rapport activité-Processus élaboration PSG dans 14 CFCLs | B -Amt 02 | WWF/FAO |
| 3. Liste des parties prenantes AT | B -Amt 03 | FAO |
| 1. **Planification familiale** | | |
| 1. Rapports des réunions de coordination CTMP-PF pour la période | C-Plf 01 | FAO |
| 2.Rapport session plaidoyer CTMP-PF de février | C-Plf 02 | FAO |
| 3. Rapport activité atelier Genre d’avril avec appui de Marie | C-Plf 03 | FAO |
| 1. **Foresterie** | | |
| 1. Copie/Liste agréments reconnaissance 61 microentreprises | D-For 01 | WWF/FAO |
| 2. Rapport collecte données commercialisation 6 PFNLs de 14 CFCLs | D-For 02 | WWF/FAO |
| 1. **Agriculture** | | |
| 1. Rapport renforcement des capacités pour installation 200 ha champs multiplication manioc TME-419 par 194 communautés préalablement renforcées en capacités | E- Agr 01 | WWF/FAO |
| 2.Rapport installation 0.1 ha champ de multiplication Igname certifié par SENASEM | E-Agr 02 | WWF/FAO |
| 3. Statistiques de production de la chikwangue améliorée par 50 associations féminines de secteurs des Elanga, Ekonda, Lac Tomba et Bokatola | E- Agr 03 | WWF/FAO |
| 4. Copie agréments de 15 associations (AVEC) des femmes du secteur des Elanga et d’Ekonda | E-Agr 04 | WWF/FAO |
| 1. **Energie** | | |
| 1. Rapport approvisionnement en argile et prospection/identification des sites d’extraction argile pour foyers améliorés | F-Eng 01 | WWF/FAO |
| 2. Rapport installation fours améliorés à Bokatola | F-Eng 02 | WWF/FAO |
| 3. Rapport production plantules de 21 pépinières villageoises dans le secteur du lac Tomba | F-Eng 03 | WWF/FAO |
| 4.Rapport de reboisement de 420 ha par 402 ménages | F-Eng 04 | WWF/FAO |
| 5. Rapport de surveillance et d’identification des nouvelles savanes à mettre en défens dans le secteur de Lusakani | F-Eng 05 | WWF/FAO |